



**Bassin versant du Garon  
Plan de gestion des berges, de la  
ripisylve et des atterrissements**

---

**Dossier général d'enquête publique**

**Résumé non technique**

## Table des matières

### Table des matières

1	Historique et localisation du projet .....	3
1.1	Démarches réglementaires .....	4
1.2	Analyse de l'état initial .....	4
1.2.1	Résumé de l'état de la ripisylve .....	4
1.2.2	Résumé de l'état des berges .....	4
1.2.3	Résumé de l'état du transport solide .....	4
2	Description des aménagements .....	5
2.1	Analyse des effets du projet .....	5
2.2	Description des aménagements : .....	6
2.2.1	Actions réalisées dans le cadre du plan de gestion des berges et de la ripisylve .	6
2.2.2	Description des actions réalisées dans le cadre du plan de gestion berges et de la ripisylve: .....	7
2.2.3	Actions réalisées dans le cadre du plan de gestion des atterrissements : .....	8
2.2.4	Description des actions réalisées dans le cadre du plan de gestion des atterrissements : .....	9
3	Synthèse des incidences .....	9
3.1	Actions sur les berges (génie végétal).....	9
3.2	Actions sur la végétation.....	9
3.3	Actions sur le fond de lit (mini seuils inf. à 50cm).....	10
3.4	Actions sur les atterrissements.....	10
4	Mesures réductrices et d'évitement.....	10
4.1	Mesures générales .....	11
4.2	Mesures relatives à la protection et à la mise en valeur des milieux naturels.....	11
4.3	Mesures relatives à la qualité de l'eau en phase travaux : .....	12

## Liste des annexes

Annexe 1 : Sites de restauration du plan de gestion des berges et de la ripisylve  
Annexe 2 : Sites de restauration du plan de gestion des atterrissements

# 1 HISTORIQUE ET LOCALISATION DU PROJET

Le bassin versant du Garon est situé dans le département du Rhône, dans le sud-ouest lyonnais, entre Monts du Lyonnais et Coteaux du Lyonnais.

Il s'étend sur une **superficie de 206 km<sup>2</sup>**, et est limité à l'est par son émissaire le Rhône et au sud par la rivière Gier. Au nord, son bassin versant avoisine celui de l'Yzeron.

Les altitudes les plus élevées du bassin versant se situent entre 800 et 900 m, avec le point culminant du Signal de Saint André à 935 m.

Le Garon s'écoule dans la partie nord de son bassin versant, depuis sa source à 700 m d'altitude jusqu'au Rhône à 151 m d'altitude, sur un linéaire de 25 km.

Les reliefs se décomposent en quatre types de paysages, se succédant d'ouest en est :

- les Monts du Lyonnais, peu aménagés, constitués de zones boisées et rurales,
- le plateau du sud-ouest lyonnais, essentiellement rural,
- la basse vallée du Garon entre Brignais et Givors, à la densité de population élevée,
- les coteaux du sud-ouest lyonnais, à la fois agricoles et urbanisés.

Les cours d'eau du bassin sont de deux types. Ceux des Monts du Lyonnais et du plateau sud-ouest s'écoulent dans des vallées profondes et dans des combes entaillées dans le socle cristallin (constitué de granite et de gneiss) à l'approche de leur exutoire dans la basse vallée du Garon. Cette dernière correspond au tracé d'un ancien bras du Rhône. Le Garon s'écoule donc sur des alluvions récentes et sur une couche profonde d'alluvions glaciaires déposées par le passage du Rhône.

Le réseau hydrographique du bassin est structuré autour de **deux axes majeurs** que sont le **Garon et le Mornantet** et compte environ 130 km de rivières et de ruisseaux (cf fig 2 p15)

Le Garon s'écoule du nord-ouest au sud-est ; son affluent principal en rive droite, le Mornantet, est orienté ouest-est.

De nombreuses ramifications témoignent d'un réseau relativement dense en affluents primaires et secondaires des deux cours d'eau principaux.

La mise en place des plans de gestion visera l'atteinte des objectifs de qualité (bon état écologique des cours d'eau), de restauration et de gestion fixés par les différents contrats territoriaux et la politique européenne (DCE) tout en considérant la prise de conscience des usagés vis-à-vis des problématiques environnementales et surtout vis-à-vis de la ressource en eau.

Pour ce faire, un ensemble d'actions est présenté dans le cadre des plans de gestion « des berges et de la ripisylve » et « des atterrissements ».

---

## 1.1 DEMARCHES REGLEMENTAIRES

---

Conformément aux dispositions du code de l'Environnement, le syndicat soumet à l'enquête publique un dossier détaillé sur le projet et ses impacts dans le but d'obtenir :

- La déclaration d'intérêt général du projet : Cette démarche formalisée par un arrêté préfectoral permettra au syndicat, lors des travaux, d'accéder à la rivière en passant si nécessaire sur des terrains privés. Elle lui permettra également d'investir de l'argent public sur des terrains dont il n'est pas propriétaire.
- L'autorisation de réaliser les travaux au titre de la loi sur l'eau : Le projet est concerné par diverses rubriques de la loi sur l'eau soumises à autorisation. Une autorisation préfectorale est nécessaire avant d'entreprendre les travaux.

---

## 1.2 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

---

### 1.2.1 Résumé de l'état de la ripisylve<sup>1</sup>

Concernant la végétation, sur l'ensemble du bassin versant étudié, environ la moitié du linéaire présente un état dégradé. Qualifié de mauvais ou moyen, cet état est caractérisé par un corridor forestier parfois réduit à une rangée d'arbres, une régénération perturbée par le piétinement des bovins, notamment en tête de bassin et une absence de végétation dans les traversées de zones urbaines. C'est le cas, par exemple sur la partie aval du Garon, où le cours d'eau traverse le village de Thurins (pression urbaine).

D'autres éléments sont également pris en compte dans ce constat : le vieillissement des essences, le développement d'espèces végétales envahissantes et la faible diversité floristique.

### 1.2.2 Résumé de l'état des berges

Concernant l'état des berges du Garon et de ses affluents, le bassin versant présente quelques dysfonctionnements notamment sur les secteurs urbanisés. La traversée de zones urbaines entraîne souvent des aménagements lourds de type recalibrages, enrochements réalisés pour la protection des biens (habitations, infrastructures routières) et des personnes, et ces aménagements sont souvent réalisés sans prendre en considération l'équilibre hydraulique global du ruisseau.

### 1.2.3 Résumé de l'état du transport solide

En ce qui concerne les éléments liés au transport solide la mobilité reste, sauf exception, très limitée.

La nature des substrats (roches cristallines et métamorphiques avec altération superficielle) fait que la production de sable est généralisée sur le bassin versant.

L'existence d'un transport solide sur des distances importantes ne fait aucun doute le long de ces cours d'eau amont, non seulement évidemment pour les sables, mais aussi pour les graviers et galets, compte tenu des vitesses d'écoulement en général largement suffisantes en crue pour les mobiliser.

Concernant le profil en long, les parties amont du bassin versant sont en contexte d'affouillement<sup>2</sup> (modéré) des lits mineurs. Les phénomènes d'affouillement au droit et/ou

---

<sup>1</sup> Ripisylve : corridor végétal présent en bordure immédiate d'un cours d'eau

<sup>2</sup> Affouillement : érosion en pied de berge

à l'aval immédiat de nombreux ouvrages de franchissement routier (et de quelques seuils), tout particulièrement le long de tronçons amont, se révèlent très fréquents, témoignant de la tendance générale aux affouillements le long de tronçons amont. Ces phénomènes tendent évidemment à mettre en péril les ouvrages concernés.

Les travaux de recalibrage sur ces secteurs ont fondamentalement modifié le profil en travers du cours d'eau : ce dernier a été particulièrement élargi, provoquant un étalement de la lame d'eau à l'étiage<sup>3</sup>. Aussi, cette nouvelle section d'écoulement favorise les dépôts sédimentaires et l'ensablement quasi-généralisé sur ces secteurs. On observe alors une banalisation et une diminution importante de la qualité des habitats.

## **2 DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS**

Nous nous attacherons ici à présenter les aménagements par tronçon. Etant donné le nombre de sites potentiels et les possibles évolutions de chaque site, il est difficile de localiser plus précisément ces aménagements. Chaque description présentera le linéaire de chaque action, la présentation de chaque aménagement, sa justification au regard du choix effectué, et l'organisation des travaux.

---

### **2.1 ANALYSE DES EFFETS DU PROJET**

---

#### **Lors des travaux**

Sur le milieu aquatique, les travaux pourront induire des effets négatifs temporaires liés à la remise en suspension de particules fines dans le lit du cours d'eau, des résidus de coupes de la végétation entraînés par les écoulements et une perturbation pour les espèces présentes à proximité (oiseaux, amphibiens, poissons, chiroptères). Pour cela, des préconisations auprès de l'entreprise retenue seront émises pour limiter ces phénomènes. Les périodes d'intervention pour réaliser les travaux éviteront les périodes favorables à la nidification, à la reproduction des espèces inféodées aux cours d'eau telles que les oiseaux, les chiroptères (gîtes potentiels), les odonates, et les amphibiens afin de ne pas impacter leur cycle biologique.

Sur les usages du site avec la suspension de la pêche et la limitation de l'accès aux promeneurs en bord de cours d'eau au droit des zones de travaux. Les usages pourront reprendre dès la fin des travaux.

Sur les propriétés privées, les propriétaires concernés seront personnellement informés au préalable à la réalisation des travaux. Toutes les précautions seront prises lors des phases de travaux. Une remise en état sera effectuée à l'issue des travaux.

#### **Après les travaux**

Sur la végétation rivulaire avec une reprise des plantations réalisées. Le but est de maintenir cette végétation dans un bon état sanitaire par des opérations d'entretien qui seront à la charge des propriétaires riverains.

Sur la qualité de l'eau avec un bénéfice attendu avec la réalisation de l'ensemble des travaux (reprofilage, plantations, etc.) qui devraient restaurer les phénomènes autoépurgateurs<sup>4</sup> du cours d'eau.

Sur la qualité des habitats piscicole avec la restauration de berges en génie végétal<sup>5</sup> permettant la création de zones d'habitats spécifiques.

---

<sup>3</sup> Etiage : Niveau moyen le plus bas du cours d'eau

<sup>4</sup> Autoépuration : capacité du cours d'eau à se débarrasser

<sup>5</sup> Génie végétal : restauration de berge durable faisant appel à la capacité d'ancrage des végétaux

Sur le fonctionnement du transport sédimentaire, en favorisant la remis en mouvement des sédiments sur les zones ensablées.

## **2.2 DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS :**

### ***2.2.1 Actions réalisées dans le cadre du plan de gestion des berges et de la ripisylve***

Prises individuellement, les actions présentées dans cette partie ne rentrent pas dans le cadre d'un dossier loi sur l'eau. En revanche, la règle de cumul des actions au sein d'un bassin versant induit la mise en place d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Ces actions concernent toutes des restaurations de berge à l'aide de techniques végétales dont les descriptions sont présentées page suivante)

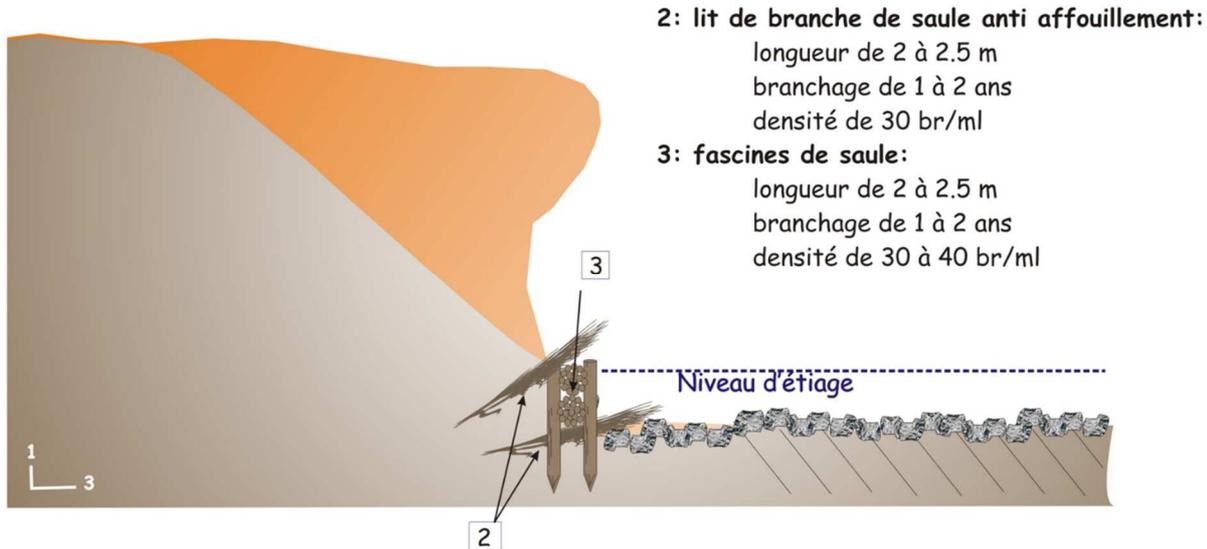
Il a été décidé de classer les actions présentées en fonction des tronçons de rivière spécifiés dans le plan de gestion.

Les descriptions des sites s'attachent à présenter les caractéristiques des berges des tronçons concernés.

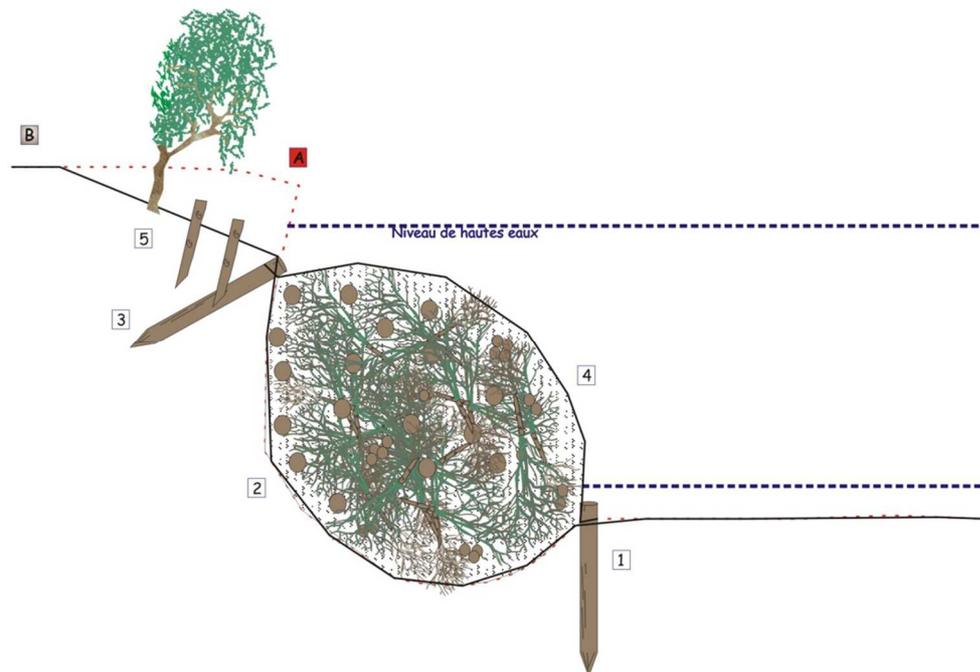
<b>Cours d'eau concerné</b>	<b>Numéro de restauration correspondant (cf annexes)</b>	<b>Dysfonctionnement constaté</b>	<b>Proposition d'intervention</b>
Garon	HG2n1	Erosions Piétinement bovin Absence de ripisylve	Fascine de Saules
Garon	HG2n2	Erosions Piétinement bovin Absence de ripisylve	Peigne végétal
Garon	HG2n2	Erosions Piétinement bovin Absence de ripisylve	Peigne végétal
Garon	G1n1	Erosions Remblais Berges abruptes	Fascine de Saules
Garon	G2n2	Erosions Remblais Berges abruptes	Peigne végétal
Garon	G2n3	Erosions Remblais Berges abruptes	Peigne végétal
Garon	G1n4	Erosions Remblais Berges abruptes	Fascine de Saules
Garon	G3n1	Erosions Berges abruptes	Peigne végétal
Garon	G4n1	Erosions	Fascine de Saules
Cartelier	C1n1	Erosions Berges abruptes	Fascine de Saules
Artilla	A2n1	Erosions	Peigne végétal
Mornantet	M4n1	Erosions	Fascine de Saules
Mornantet	M4n2	Erosions	Fascine de Saules

## 2.2.2 Description des actions réalisées dans le cadre du plan de gestion berges et de la ripisylve:

### La fascine de saules :



### Le peigne végétal :



A: Berge érodée

B: berge retalutée: pente 3/1

1: pieux d'acacia:

longueur de 1.5 à 2 m  
intervalle sur ligne 1m

2: Compostion du peigne:

arbres, troncs, branches  
matériaux terreux

3: pieux d'acacia ou barre d'acier  
longueur 1 m min.

intervalle parallèle au 1

4: fil de fer

diamètre 3 mm

5: plants forestiers et boutures:

cf fascine

### 2.2.3 Actions réalisées dans le cadre du plan de gestion des atterrissements :

La classification des actions présentées ici reste la même que celle utilisée dans le plan de gestion. Seules les actions intervenant directement sur les sédiments sont présentées ici.

Identification du banc (cf annexe)	2018	2019	2020	2021	2022
1 Garon Pont du Boulevard des Sports	Fauche	Fauche	Scarification	Fauche	Fauche
3 Garon Boulevard « Lassagne »	Fauche	Fauche	Fauche	Arasement 50 m3	Fauche
5 Garon Pont des carrières	Fauche	Fauche	Arasement 100 m3	Fauche	Fauche
6 Garon Pont de la route de Millery	Fauche	Fauche	Fauche	Fauche	Scarification
9 Mornantet Amont buses RD 386	Fauche	Fauche	Arasement 60 m3	Fauche	Fauche
12 Mornantet Aval rue de Pressensé	Scarification	Fauche	Fauche	Fauche	Scarification
13 Mornantet Banquette amont confluence au Garon	Scarification	Fauche	Fauche	Fauche	Scarification
14 Garon Aval rue de Préssensé	Fauche	Scarification	Fauche	Scarification	Fauche
16 Garon Montagny le Bas	Fauche	Fauche	Fauche	Fauche	Scarification
17 Mornantet Rue des Pyramides	Non intervention contrôlée	Non intervention contrôlée	Non intervention contrôlée	Arasement 30 m3	Non intervention contrôlée

### 2.2.4 Description des actions réalisées dans le cadre du plan de gestion des atterrissements :

**La scarification :** Intervention au moyen d'engin hydraulique (pelle mécanique, tracks...) dans le but de faciliter la mise en mouvement du banc. Les couches superficielles de l'atterrissement (50 premiers centimètres) sont décompactées pour supprimer les systèmes racinaires et réduire la cohésion du banc. Cette intervention ne prévoit pas d'extraction de matériaux, tous les éléments constitutifs du banc restent sur site.

**L'arasement :** Intervention au moyen d'engin hydraulique (pelle mécanique, tracks...) dans le but de réduire le volume du banc. Les matériaux sont extraits puis réinjectés dans le cours d'eau (après analyse), en aval, au plus près de la zone d'extraction.

**La fauche :** Intervention au moyen de débroussailleuses manuelles visant à prévenir l'implantation de sujets ligneux sur le banc de galets. L'objectif est d'empêcher que le système racinaire des végétaux ne fixe durablement la zone de dépôts et de favoriser une remise en charge spontanée des matériaux en crue.

## 3 SYNTHÈSE DES INCIDENCES

L'analyse des synthèses montre que les incidences du projet sont majoritairement nulles ou positives. Les tableaux suivants font la synthèse des incidences par type de travaux concernés par cette demande d'autorisation.

### 3.1 ACTIONS SUR LES BERGES (GENIE VEGETAL)

	Incidences			Commentaires
	Négative	Nulle ou négligeable	Positive	
Milieu aquatique				Amélioration des habitats
Milieu physique				Diversification des écoulements
Milieu naturel				Diversification des habitats et de la végétation
Usages				
Loisirs et paysage				Amélioration de la perception paysagère

### 3.2 ACTIONS SUR LA VEGETATION

	Incidences			Commentaires
	Négative	Nulle ou négligeable	Positive	
Milieu aquatique				Amélioration des capacités autoépuratives
Milieu physique				Diversification des écoulements
Milieu naturel				Lutte contre les invasives
Usages				
Loisirs et paysage				Amélioration de la perception paysagère

### 3.3 ACTIONS SUR LE FOND DE LIT (MINI SEUILS INF. A 50CM)

	Incidences			Commentaires
	Négative	Nulle ou négligeable	Positive	
Milieu aquatique				Augmentation de la quantité d'oxygène dissous
Milieu physique				Diversification des écoulements
Milieu naturel				
Usages				
Loisirs et paysage				

### 3.4 ACTIONS SUR LES ATERRISSEMENTS

	Incidences			Commentaires
	Négative	Nulle ou négligeable	Positive	
Milieu aquatique				Diversification du substrat
Milieu physique				Amélioration des écoulements
Milieu naturel				Diversification des habitats
Usages				
Loisirs et paysage				

## 4 MESURES REDUCTRICES ET D'EVITEMENT

L'ensemble des travaux inscrits dans les plans de gestion du présent projet répondent en grande partie aux orientations fondamentales du SDAGE et participent à l'atteinte des objectifs visés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Les travaux vont donc dans le sens d'une amélioration du milieu et non une détérioration de l'état initial.

Ce ne sont donc pas des mesures compensatoires qui seront pratiquées mais plutôt des mesures réductrices et d'évitement afin de ne pas détériorer les milieux durant la phase chantier.

Ces mesures s'appliquent essentiellement aux chantiers nécessitant l'intervention d'engins. Les travaux réalisés sans l'utilisation de ces derniers ne sont que très peu concernés par les mesures ci-dessous, car peu impactant sur le milieu.

---

## 4.1 MESURES GENERALES

---

- **Adaptation du planning des travaux :**

Afin de respecter les contraintes liées aux crues, environnementales et végétales, des périodes d'intervention sur des phases de travaux spécifiques seront mises en place:

	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Travaux de restauration de berge												
Travaux de fond de lit												
Travaux de gestion d'atterrissement												
Travaux de gestion de végétation												



Période favorable pour les travaux

- **Remise en état des sites après aménagements**

Le projet prévoit la remise en état général des sites sur lesquels les travaux doivent être effectuée.

- **Mesures relatives aux déboisements, au débroussaillage et aux fauches**

Les déboisements, débroussaillage et fauches sur la végétation endémique et saine des secteurs aménagés seront limités aux zones d'emprise des travaux et de passage des engins.

- **Préservation des habitats naturels**

Les mesures citées précédemment concernant l'organisation de chantier permettront de minimiser les incidences sur le milieu et les habitats sensibles.

- **Préservation de la faune sauvage terrestre**

Concernant l'avifaune et les chiroptères un repérage du technicien avant travaux permettra de localiser les sites de nidification et de marquer les arbres les plus sensibles afin de les préserver au maximum.

- **Préservation de la faune aquatique**

Une pêche électrique de sauvetage aura lieu avant tout démarrage des travaux afin de récupérer les populations piscicoles présentes au droit des travaux.

---

## 4.2 MESURES RELATIVES A LA PROTECTION ET A LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

---

La restauration et l'amélioration des fonctions de corridor biologique et de la biodiversité sont des objectifs majeurs des travaux faisant l'objet de cette demande d'autorisation.

- **Mesures de restauration des corridors biologiques**

Les objectifs principaux des mesures sont le maintien et la restauration de la fonction des corridors biologiques.

Ainsi, les principales mesures mises en œuvre dans le cadre de ce projet pour contribuer à l'atteinte de cet objectif seront de travailler en faveur d'une végétation adaptée.

- **Mesure de restauration et d'amélioration des habitats naturels**

L'objectif est de maintenir ou d'améliorer les habitats naturels au droit des zones restaurées. Dans le cadre des aménagements de berge, l'état initial souvent dégradé fera place à un aménagement durable, accompagné d'une végétation adaptée et cohérente sur le secteur sur lequel elle se développera.

Dans le cadre du traitement sur les atterrissements, la mise en mobilité des sédiments sera favorable à une diversité de substrats positif pour une bonne diversité biologique.

---

#### **4.3 MESURES RELATIVES A LA QUALITE DE L'EAU EN PHASE TRAVAUX :**

---

- **Travaux en lit mineur et en pied de berge :**

Les travaux de terrassement du lit et des berges, présents sur tous les sites d'aménagements font peser une menace potentielle sur la qualité de l'eau.

Afin de limiter au mieux cette menace, il convient d'adapter et d'individualiser la protection des sites sur lesquels des travaux seront envisagés.

- **Prévention des pollutions accidentelles :**

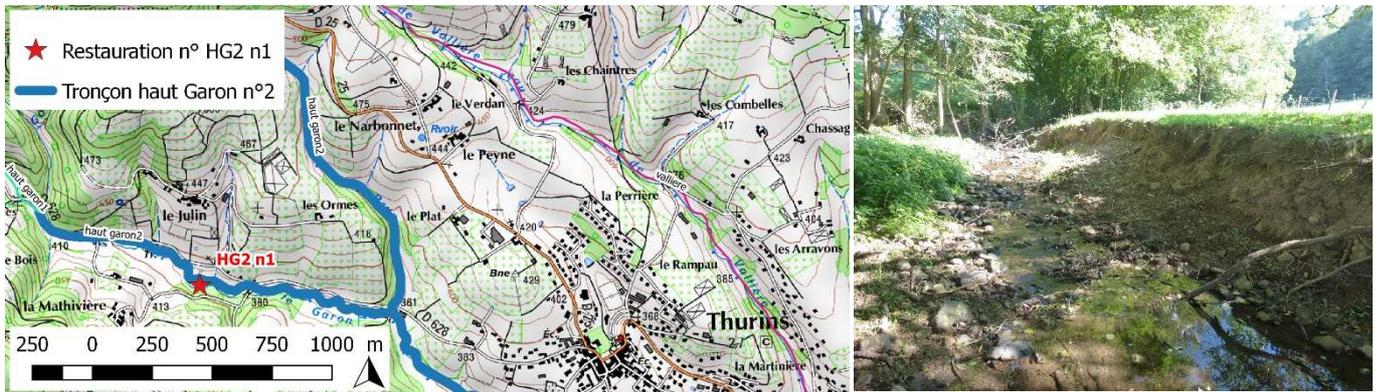
Une stricte surveillance des chantiers permettra de détecter une pollution accidentelle et intervenir rapidement. Afin d'éviter toute manipulation accidentelle durant la phase travaux, entraînant une pollution (déversement d'hydrocarbures, déversement d'huiles, etc.), il conviendra de mettre en place des sécurités telles que produits absorbants, barrages flottants, etc. Ces kits de sécurité devront être disponible sur le chantier afin d'être mis en place le plus rapidement possible.

Enfin, en cas de déversement accidentel, tout personnel d'exécution sera tenu d'avertir sans délai le chef de chantier qui assurera les opérations de protection, et en informera le plus rapidement possible les différents services de la police de l'eau.

# **ANNEXES**

# Annexe 1 : Sites de restauration du plan de gestion des berges et de la ripisylve

## Restauration HG2n1

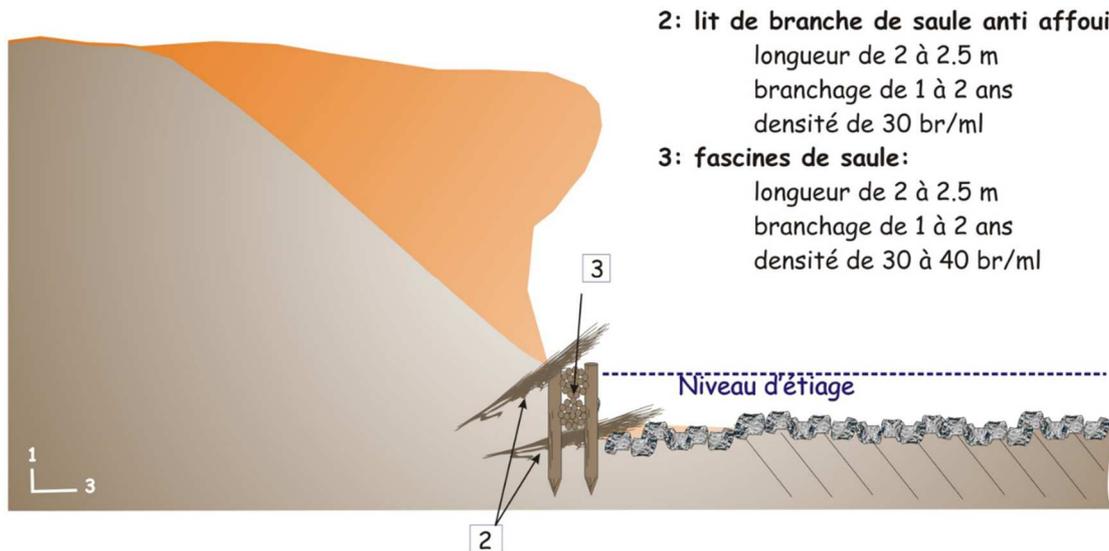


### Description du site

Plusieurs érosions de berges liées au piétinement de bovins et à l'absence de ripisylve sont recensées. Ces érosions produisent localement une grande quantité de sables et matériaux terreux qui pénalisent les habitats piscicoles.

### Proposition d'intervention

Réalisation d'une fascine de saules telle que décrite ci-dessous.



#### 2: lit de branche de saule anti affouillement:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 br/ml

#### 3: fascines de saule:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 à 40 br/ml

### Justification de l'action retenue

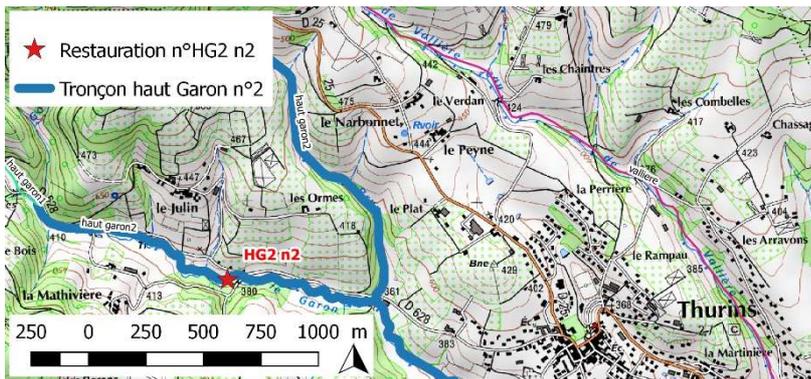
Une intervention légère, et permettant une renaturation du milieu semble la plus adaptée. D'autre part, l'ensablement prononcé du secteur provoque actuellement des destructions de frayères, préjudiciable à la vie aquatique.

### Description de l'action retenue

La fascine sera réalisée dans les règles de l'art. A noter la non utilisation de machine dans le lit ou sur les berges, et l'absence global de terrassement mécanisé.

Seule la brigade rivière interviendra sur ce site. Il est également prévu une pêche électrique de sauvegarde afin de préserver toute vie aquatique. La période d'intervention visée pour ce site est comprise entre mai et octobre.

## Restauration HG2n2

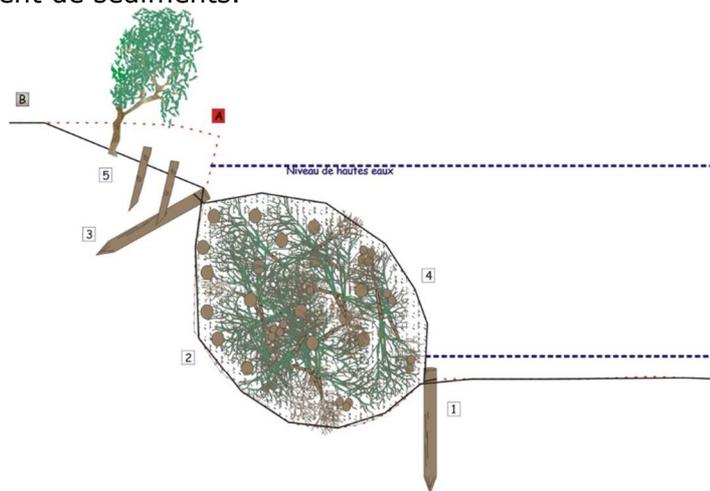


### Description du site

Plusieurs érosions de berges liées au piétinement de bovins et à l'absence de ripisylve sont recensées. Ces érosions produisent localement une grande quantité de sables et matériaux terreux qui pénalisent les habitats piscicoles.

### Proposition d'intervention

Réalisation d'un peigne afin de reconstituer la berge naturellement sur ce tronçon qui transporte suffisamment de sédiments.



- |  |   |
|--|---|
| <b>A: Berge érodée</b>   |   |
| <b>B: berge retalutée: pente 3/1</b>   |   |
| <b>1: pieux d'acacia:</b><br>longueur de 1.5 à 2 m<br>intervalle sur ligne 1m    | <b>3: pieux d'acacia ou barre d'acier</b><br>longueur 1 m min.<br>intervalle parallèle au 1 |
| <b>2: Compostion du peigne:</b><br>arbres, troncs, branches<br>matériaux terreux | <b>4: fil de fer</b><br>diamètre 3 mm   |
|  | <b>5: plants forestiers et boutures:</b><br>cf fascine                                      |

### Justification de l'action retenue

Une intervention légère, et permettant une renaturation du milieu semble la plus adaptée. D'autre part, l'ensablement prononcé du secteur provoque actuellement des destructions de frayères, préjudiciable à la vie aquatique.

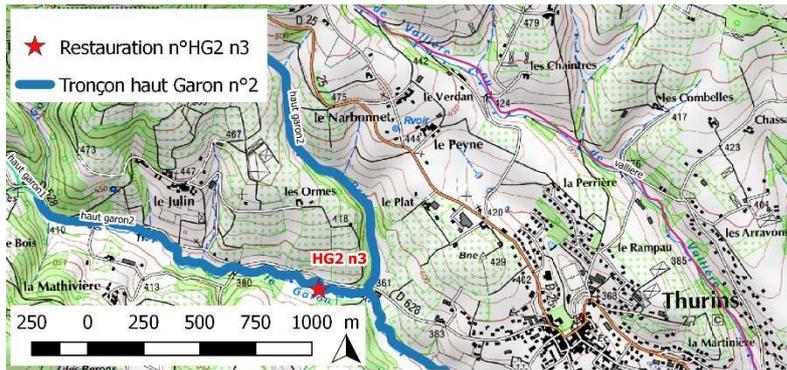
### Description de l'action retenue

Le peigne sera réalisé dans les règles de l'art. A noter la non utilisation de machine dans le lit ou sur les berges, et l'absence global de terrassement mécanisé.

Seule la brigade rivière interviendra sur ce site.

Il est également prévu une pêche électrique de sauvegarde afin de préserver toute vie aquatique. La période d'intervention visée pour ce site est comprise entre mai et octobre.

### Restauration HG2n3

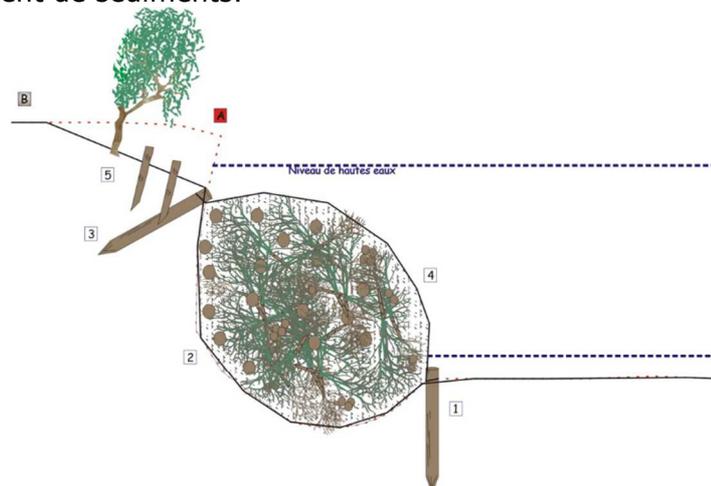


### Description du site

Plusieurs érosions de berges liées au piétinement de bovins et à l'absence de ripisylve sont recensées. Ces érosions produisent localement une grande quantité de sables et matériaux terreux qui pénalisent les habitats piscicoles.

### Proposition d'intervention

Réalisation d'un peigne afin de reconstituer la berge naturellement sur ce tronçon qui transporte suffisamment de sédiments.



- A: **Berge érodée**
- B: **berge retalutée**: pente 3/1
- 1: **pieux d'acacia**:  
longueur de 1.5 à 2 m  
intervalle sur ligne 1m
- 2: **Composition du peigne**:  
arbres, troncs, branches  
matériaux terreux
- 3: **pieux d'acacia ou barre d'acier**  
longueur 1 m min.  
intervalle parallèle au 1
- 4: **fil de fer**  
diamètre 3 mm
- 5: **plants forestiers et boutures**:  
cf fascine

### Justification de l'action retenue

Une intervention légère, et permettant une renaturation du milieu semble la plus adaptée. D'autre part, l'ensablement prononcé du secteur provoque actuellement des destructions de frayères, préjudiciable à la vie aquatique.

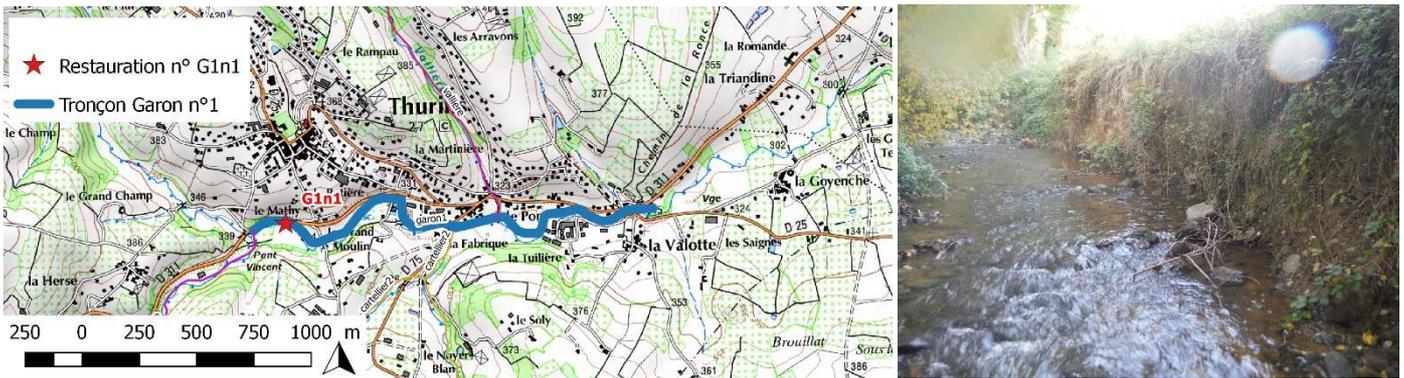
### Description de l'action retenue

Le peigne sera réalisé dans les règles de l'art. A noter la non utilisation de machine dans le lit ou sur les berges, et l'absence global de terrassement mécanisé.

Seule la brigade rivière interviendra sur ce site.

Il est également prévu une pêche électrique de sauvegarde afin de préserver toute vie aquatique. La période d'intervention visée pour ce site est comprise entre mai et octobre.

## Restauration G1n1

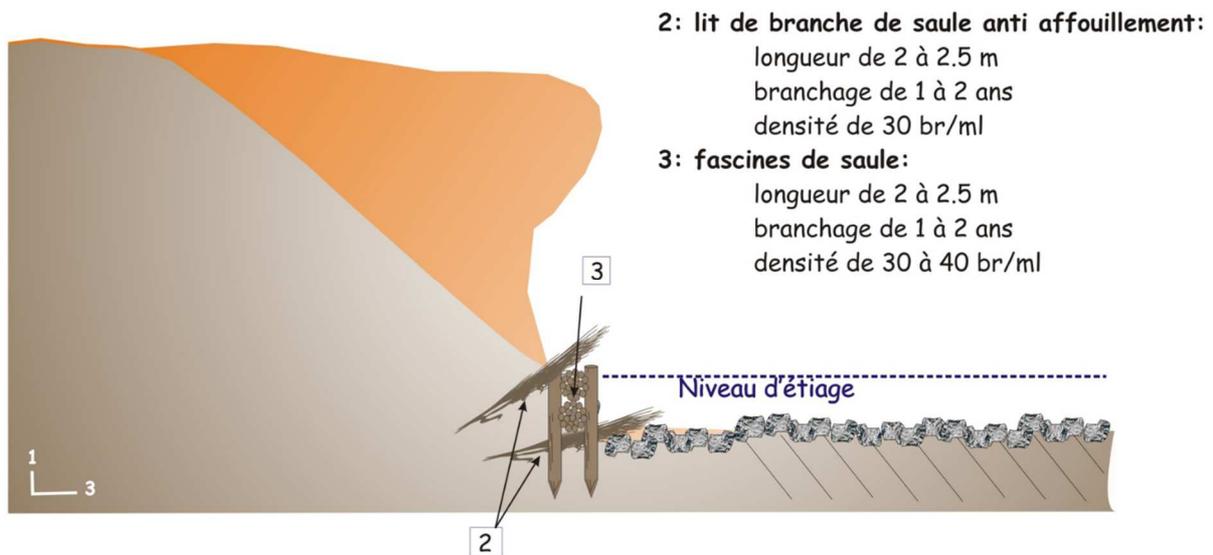


### Description du site

Les berges sont assez naturelles, souvent pentues (talus 1/1) notamment dans la traversée de la zone industrielle. On note quelques érosions sur les zones de prairies et sur les berges remaniées (remblais). Certains ouvrages (enrochements) sont vétustes et présentent des amorces d'érosions.

### Proposition d'intervention

Réalisation d'une fascine de saules telle que décrite ci-dessous.



#### 2: lit de branche de saule anti affouillement:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 br/ml

#### 3: fascines de saule:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 à 40 br/ml

### Justification de l'action retenue

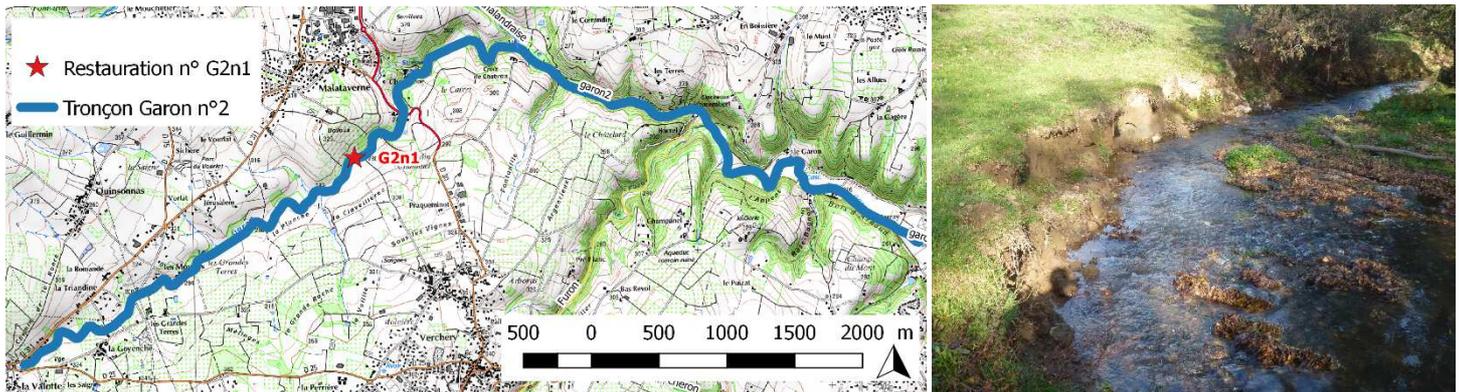
Une intervention légère, et permettant une renaturation du milieu semble la plus adaptée. D'autre part, l'ensablement prononcé du secteur provoque actuellement des destructions de frayères, préjudiciable à la vie aquatique.

### Description de l'action retenue

La fascine sera réalisée dans les règles de l'art. A noter la non utilisation de machine dans le lit ou sur les berges, et l'absence global de terrassement mécanisé.

Seule la brigade rivière interviendra sur ce site. Il est également prévu une pêche électrique de sauvegarde afin de préserver toute vie aquatique. La période d'intervention visée pour ce site est comprise entre mai et octobre.

## Restauration G2n1



### Description du site

Les berges sont principalement naturelles sur l'ensemble du linéaire, avec une succession de zones encaissées et de berges végétalisées sur les secteurs de plaine. Les berges sont pentues (talus de 1/1), surtout dans la zone des gorges où les hauteurs varient de 1.5 à 7 mètres. De nombreuses érosions sont recensées sur l'ensemble du tronçon. Ces érosions, d'une longueur en moyenne de 10 mètres, sont favorisées par les crues du Garon et par les accumulations de bois morts. Au niveau de l'artificialisation des berges, quelques enrochements sont présents (environ 200 mètres linéaires au total) accompagnés de remblais situés dans la traversée de zones plus urbanisées, où les berges ont été remaniées.

### Proposition d'intervention

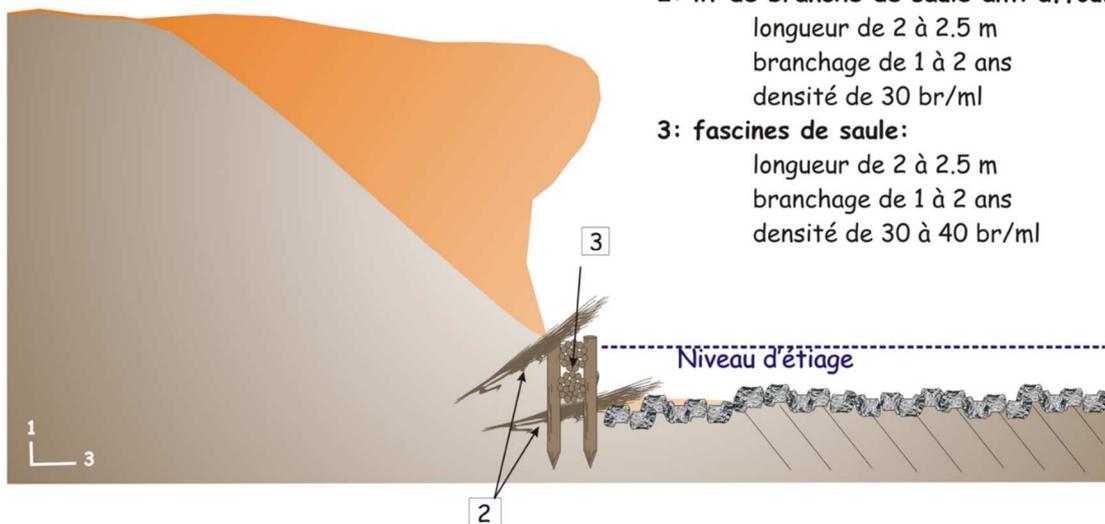
Réalisation d'une fascine de saules telle que décrite ci-dessous.

#### 2: lit de branche de saule anti affouillement:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 br/ml

#### 3: fascines de saule:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 à 40 br/ml



### Justification de l'action retenue

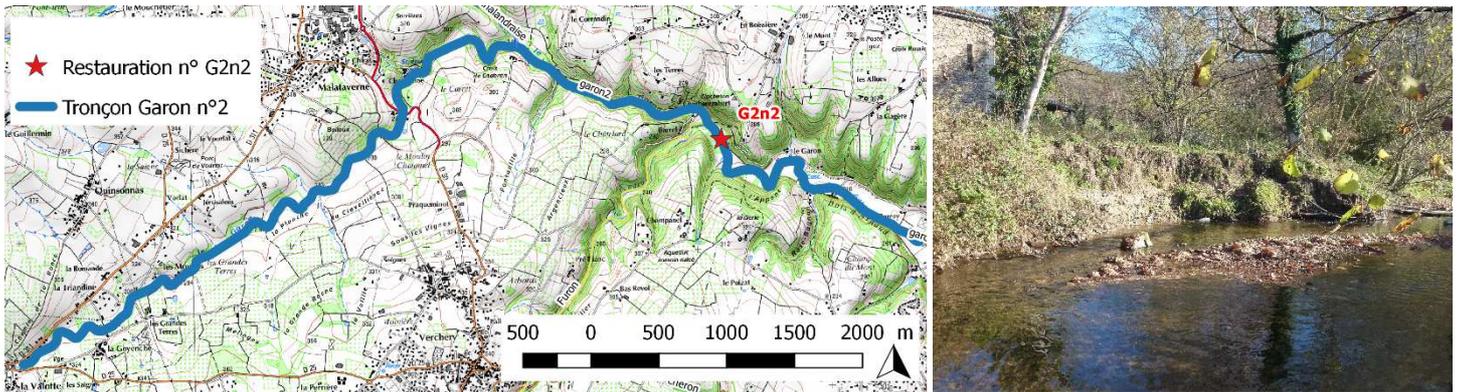
Une intervention légère, et permettant une renaturation du milieu semble la plus adaptée. D'autre part, l'ensablement prononcé du secteur provoque actuellement des destructions de frayères, préjudiciable à la vie aquatique.

### Description de l'action retenue

La fascine sera réalisée dans les règles de l'art. A noter la non utilisation de machine dans le lit ou sur les berges, et l'absence global de terrassement mécanisé.

Seule la brigade rivière interviendra sur ce site. Il est également prévu une pêche électrique de sauvegarde afin de préserver toute vie aquatique. La période d'intervention visée pour ce site est comprise entre mai et octobre. A noter la mise en place également d'une clôture et d'un abreuvoir pour le bétail présent.

## Restauration G2n2



### Description du site

Les berges sont principalement naturelles sur l'ensemble du linéaire, avec une succession de zones encaissées et de berges végétalisées sur les secteurs de plaine. Les berges sont pentues (talus de 1/1), surtout dans la zone des gorges où les hauteurs varient de 1.5 à 7 mètres. De nombreuses érosions sont recensées sur l'ensemble du tronçon. Ces érosions, d'une longueur en moyenne de 10 mètres, sont favorisées par les crues du Garon et par les accumulations de bois morts. Au niveau de l'artificialisation des berges, quelques enrochements sont présents (environ 200 mètres linéaires au total) accompagnés de remblais situés dans la traversée de zones plus urbanisées, où les berges ont été remaniées.

### Proposition d'intervention

Réalisation d'un peigne afin de reconstituer la berge naturellement sur ce tronçon qui transporte suffisamment de sédiments.

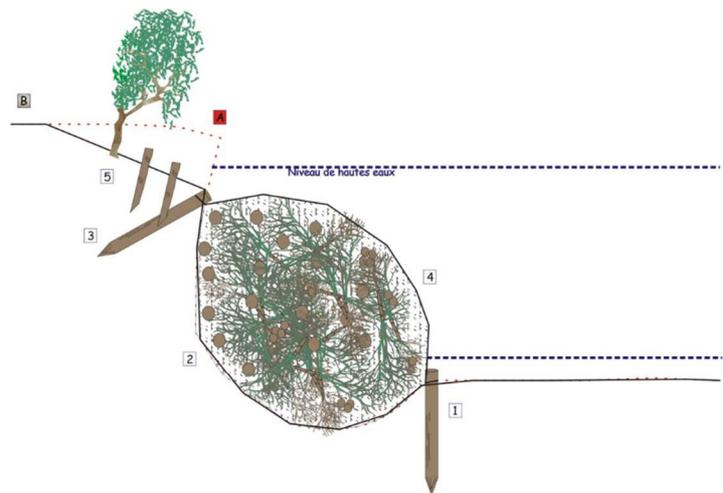
### Justification de l'action retenue

Une intervention légère, et permettant une renaturation du milieu semble la plus adaptée. D'autre part, l'ensablement prononcé du secteur provoque actuellement des destructions de frayères, préjudiciable à la vie aquatique. Cette intervention permettra également d'anticiper une éventuelle restauration sauvage par le propriétaire.

### Description de l'action retenue

Le peigne sera réalisé dans les règles de l'art. A noter la non utilisation de machine dans le lit ou sur les berges, et l'absence global de terrassement mécanisé.

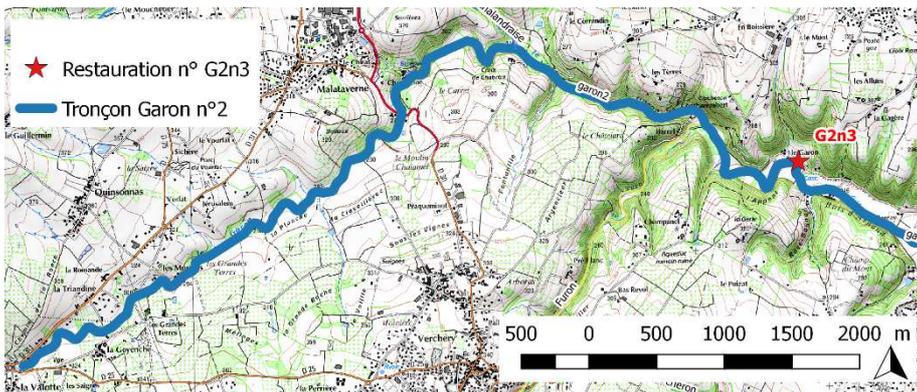
Seule la brigade rivière interviendra sur ce site. Il est également prévu une pêche électrique de sauvegarde afin de préserver toute vie aquatique. La période d'intervention visée pour ce site est comprise entre mai et octobre.



- A: Berge érodée  
B: berge retalutée: pente 3/1  
1: pieux d'acacia:  
longueur de 1.5 à 2 m  
intervalle sur ligne 1m  
2: Composition du peigne:  
arbres, troncs, branches  
matériaux terreux

- 3: pieux d'acacia ou barre d'acier  
longueur 1 m min.  
intervalle parallèle au 1  
4: fil de fer  
diamètre 3 mm  
5: plants forestiers et boutures:  
cf fascine

## Restauration G2n3



### Description du site

Les berges sont principalement naturelles sur l'ensemble du linéaire, avec une succession de zones encaissées et de berges végétalisées sur les secteurs de plaine. Les berges sont pentues (talus de 1/1), surtout dans la zone des gorges où les hauteurs varient de 1.5 à 7 mètres. De nombreuses érosions sont recensées sur l'ensemble du tronçon. Ces érosions, d'une longueur en moyenne de 10 mètres, sont favorisées par les crues du Garon et par les accumulations de bois morts. Au niveau de l'artificialisation des berges, quelques enrochements sont présents (environ 200 mètres linéaires au total) accompagnés de remblais situés dans la traversée de zones plus urbanisées, où les berges ont été remaniées.

### Proposition d'intervention

Réalisation d'un peigne afin de reconstituer la berge naturellement sur ce tronçon qui transporte suffisamment de sédiments.

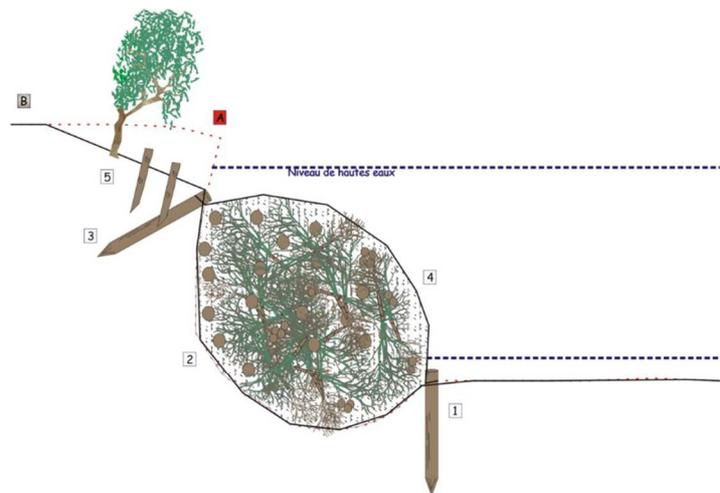
### Justification de l'action retenue

Une intervention mécanisée à l'aide d'une pelle sera ici nécessaire. Le peigne réalisé permettra une renaturation du milieu. D'autre part, l'ensablement prononcé du secteur provoque actuellement des destructions de frayères, préjudiciable à la vie aquatique.

### Description de l'action retenue

Le peigne sera réalisé dans les règles de l'art.

Il est également prévu une pêche électrique de sauvegarde afin de préserver toute vie aquatique. La période d'intervention visée pour ce site est comprise entre mai et octobre.



A: Berge érodée

B: berge retalutée: pente 3/1

1: pieux d'acacia:  
longueur de 1.5 à 2 m  
intervalle sur ligne 1m

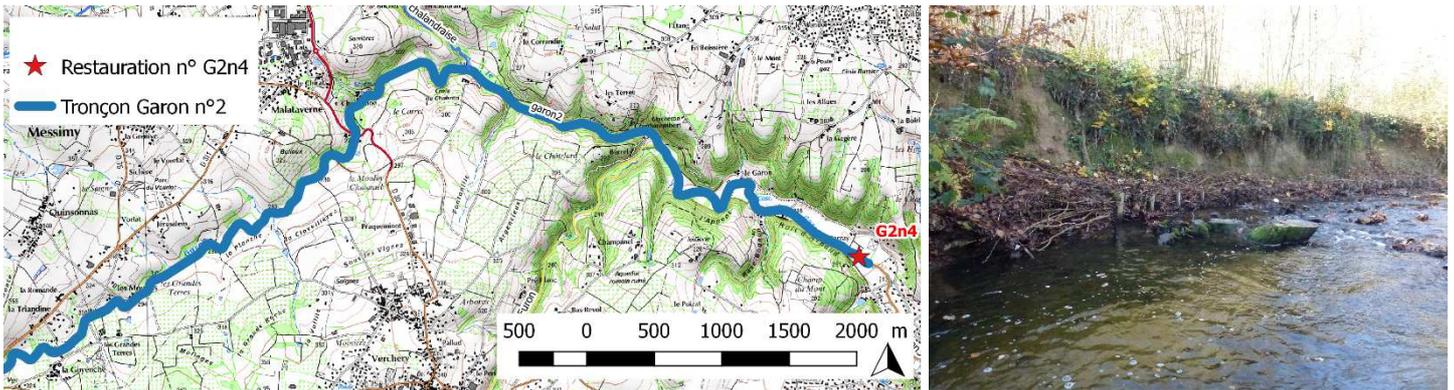
2: Composition du peigne:  
arbres, troncs, branches  
matériaux terreux

3: pieux d'acacia ou barre d'acier  
longueur 1 m min.

4: fil de fer  
diamètre 3 mm

5: plants forestiers et boutures:  
cf fascine

## Restauration G2n4

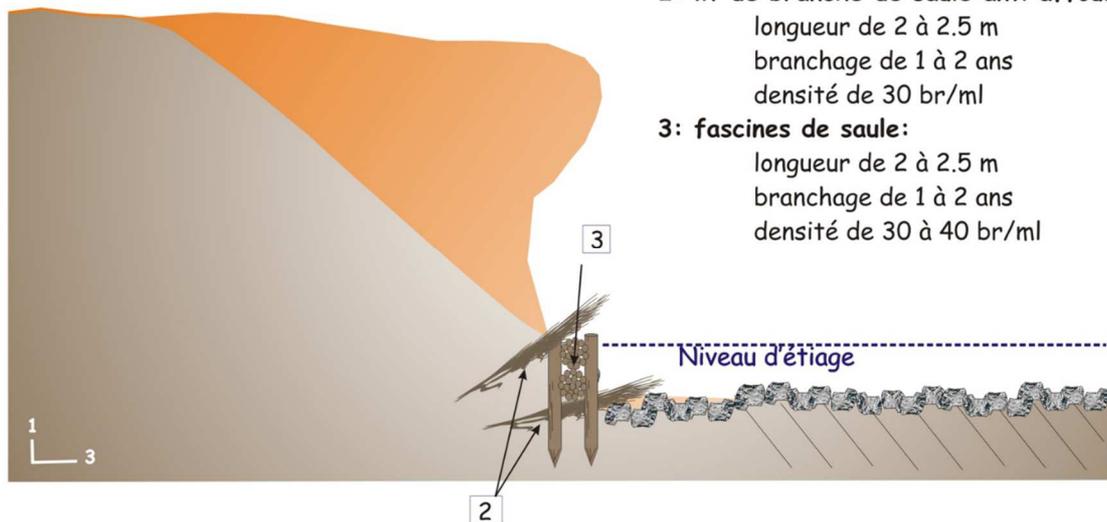


### Description du site

Les berges sont principalement naturelles sur l'ensemble du linéaire, avec une succession de zones encaissées et de berges végétalisées sur les secteurs de plaine. Les berges sont pentues (talus de 1/1), surtout dans la zone des gorges où les hauteurs varient de 1.5 à 7 mètres. De nombreuses érosions sont recensées sur l'ensemble du tronçon. Ces érosions, d'une longueur en moyenne de 10 mètres, sont favorisées par les crues du Garon et par les accumulations de bois morts. Au niveau de l'artificialisation des berges, quelques enrochements sont présents (environ 200 mètres linéaires au total) accompagnés de remblais situés dans la traversée de zones plus urbanisées, où les berges ont été remaniées.

### Proposition d'intervention

Réalisation d'une fascine de saules en remplacement de celle réalisée précédemment. La technique sera modifiée et sera mise en place tel que précisé ci-dessous (mise en place d'un lit anti-affouillement qui n'était pas présent initialement).



#### 2: lit de branche de saule anti affouillement:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 br/ml

#### 3: fascines de saule:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 à 40 br/ml

### Justification de l'action retenue

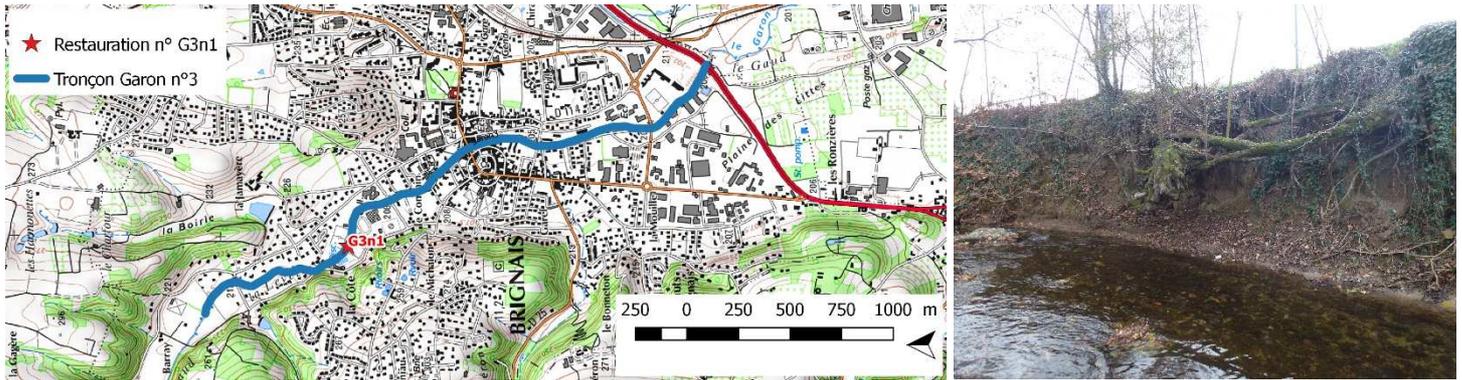
Une intervention légère, et permettant une renaturation du milieu semble la plus adaptée. D'autre part, l'ensablement prononcé du secteur provoque actuellement des destructions de frayères, préjudiciable à la vie aquatique.

### Description de l'action retenue

La fascine sera réalisée dans les règles de l'art. A noter la non utilisation de machine dans le lit ou sur les berges, et l'absence global de terrassement mécanisé.

Seule la brigade rivière interviendra sur ce site. Il est également prévu une pêche électrique de sauvegarde afin de préserver toute vie aquatique. La période d'intervention visée pour ce site est comprise entre mai et octobre.

## Restauration G3n1



### Description du site

Sur les zones naturelles, les berges sont stables et de bonne composition, avec une hauteur de 3 mètres sur la partie amont à 1 mètre dans la traversée de Brignais. De nombreux aménagements sont recensés (enrochements libres, gabions et murs de soutènement), principalement au niveau des ouvrages, habitations et autres infrastructures. Deux techniques végétales sont également présentes sur le secteur : un tressage au niveau du pont « La Levée » et une fascine de saules de 40 mètres linéaires au niveau du groupe scolaire. Quelques érosions sont présentes, elles sont souvent localisées entre les successions d'enrochements sur les portions de berges non végétalisées. Une érosion de berge nécessite d'être restaurée en rive droite au droit du stade municipal.

### Proposition d'intervention

Réalisation d'un peigne afin de reconstituer la berge naturellement sur ce tronçon qui transporte suffisamment de sédiments.

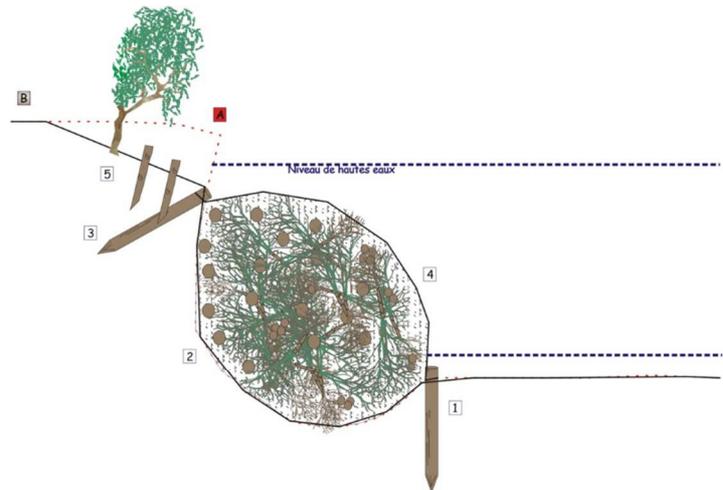
### Justification de l'action retenue

Une intervention légère, et permettant une protection efficace et rapide du stade semble la technique la plus adaptée. D'autre part, l'ensablement prononcé du secteur provoque actuellement des destructions de frayères, préjudiciable à la vie aquatique.

### Description de l'action retenue

Le peigne sera réalisé dans les règles de l'art. A noter la non utilisation de machine dans le lit ou sur les berges, et l'absence global de terrassement mécanisé.

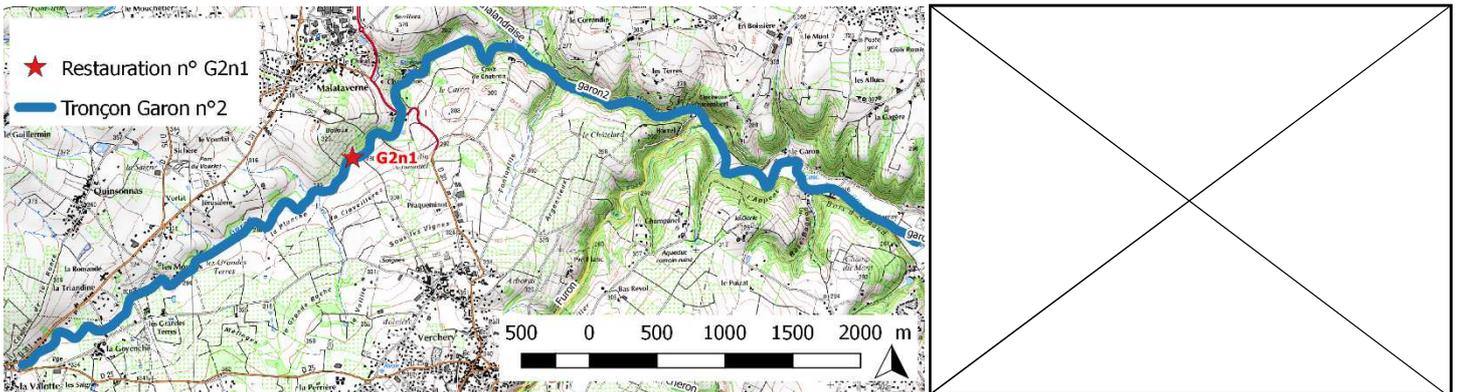
Seule la brigade rivière interviendra sur ce site. Il est également prévu une pêche électrique de sauvegarde afin de préserver toute vie aquatique. La période d'intervention visée pour ce site est comprise entre mai et octobre.



- A: Berge érodée
- B: berge retalutée: pente 3/1
- 1: pieux d'acacia:  
longueur de 1.5 à 2 m  
intervalle sur ligne 1m
- 2: Composition du peigne:  
arbres, troncs, branches  
matériaux terreux

- 3: pieux d'acacia ou barre d'acier  
longueur 1 m min.  
intervalle parallèle au 1
- 4: fil de fer  
diamètre 3 mm
- 5: plants forestiers et boutures:  
cf fascine

## Restauration G4n1

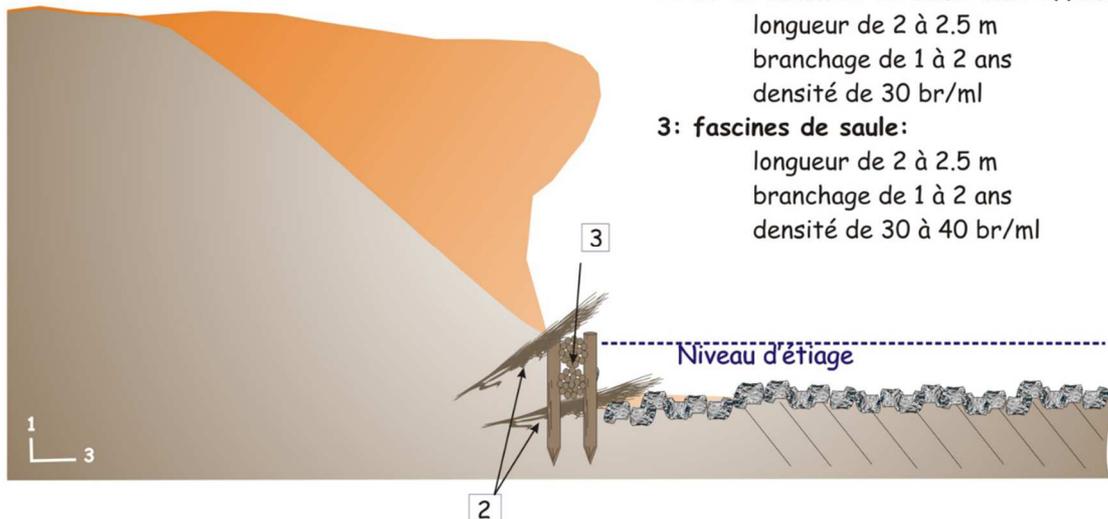


### Description du site

Ce secteur ayant fait l'objet de nombreux recalibrages, les berges ont été remblayées sur des centaines de mètres linéaires. On recense également des aménagements de type murs de soutènement, gabions et surtout enrochements présents sur environ 20 % du secteur. Les hauteurs de berge varient de 2 à 5 mètres. Sur les zones peu végétalisées (prairies), les berges sont parfois érodées, conséquence des crues successives du Garon. Deux techniques végétales ont été réalisées sur la partie aval du secteur ; il s'agit de deux fascines. On note quelques érosions avec une seule nécessitant une restauration.

### Proposition d'intervention

Réalisation d'une fascine de saules telle que décrite ci-dessous.



#### 2: lit de branche de saule anti affouillement:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 br/ml

#### 3: fascines de saule:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 à 40 br/ml

### Justification de l'action retenue

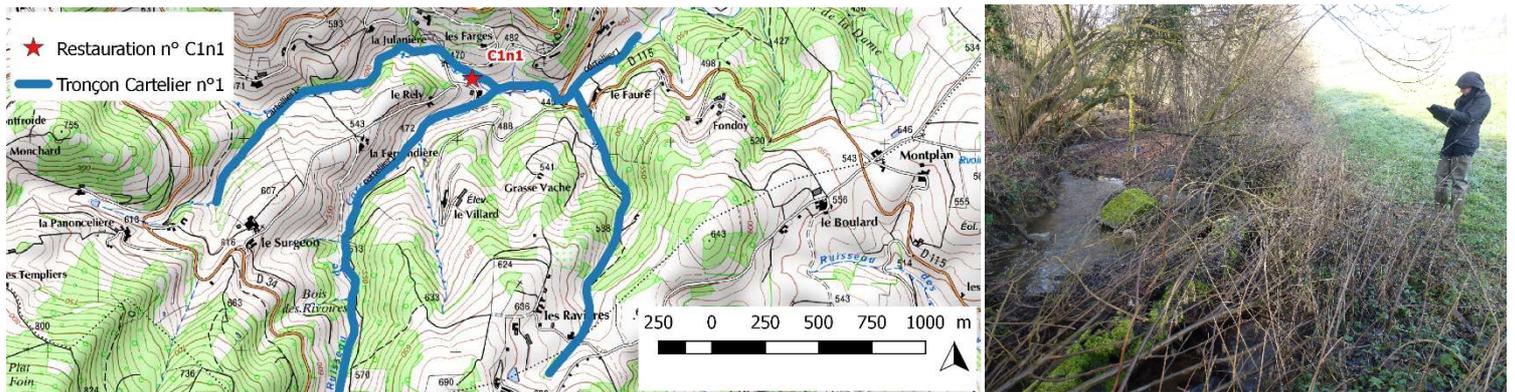
Une intervention légère, et permettant une renaturation du milieu semble la plus adaptée. D'autre part, l'ensablement prononcé du secteur provoque actuellement des destructions de frayères, préjudiciable à la vie aquatique. D'autre part, il est nécessaire sur ce secteur de maintenir le profil en travers, et d'apporter un ombrage au cours d'eau (par le développement des saules) qui favorisera la vie aquatique.

### Description de l'action retenue

La fascine sera réalisée dans les règles de l'art. A noter la non utilisation de machine dans le lit ou sur les berges, et l'absence global de terrassement mécanisé.

Seule la brigade rivière interviendra sur ce site. Il est également prévu une pêche électrique de sauvegarde afin de préserver toute vie aquatique. La période d'intervention visée pour ce site est comprise entre mai et octobre.

## Restauration C1n1

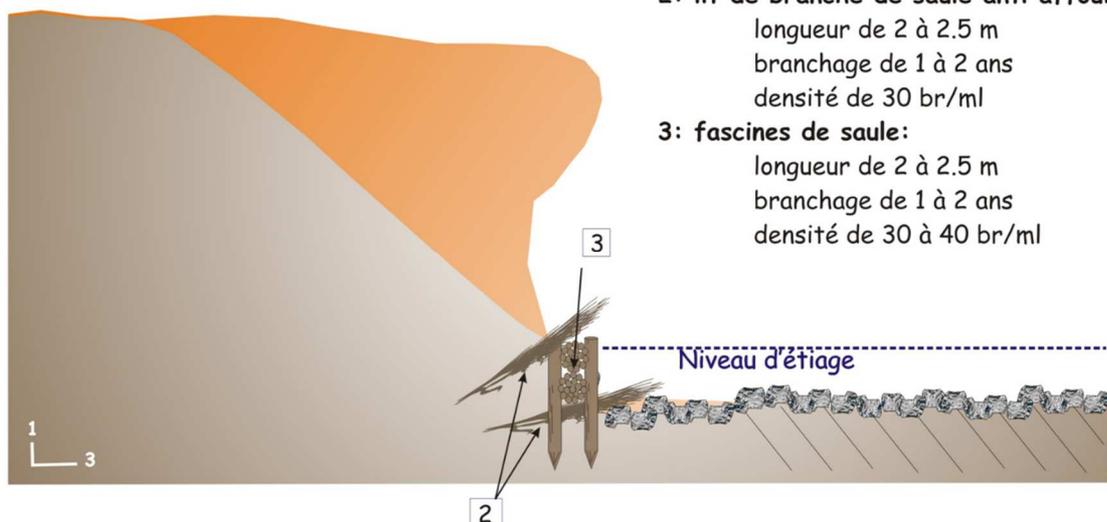


### Description du site

Les berges sont naturelles et les hauteurs varient entre 1 et plus de 2 mètres. Le tracé en plan est méandrique ; on retrouve quelques érosions mais sans gravité pour la plupart, une seule faisant l'objet de la présente proposition de restauration.

### Proposition d'intervention

Réalisation d'une fascine de saules telle que décrite ci-dessous.



#### 2: lit de branche de saule anti affouillement:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 br/ml

#### 3: fascines de saule:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 à 40 br/ml

### Justification de l'action retenue

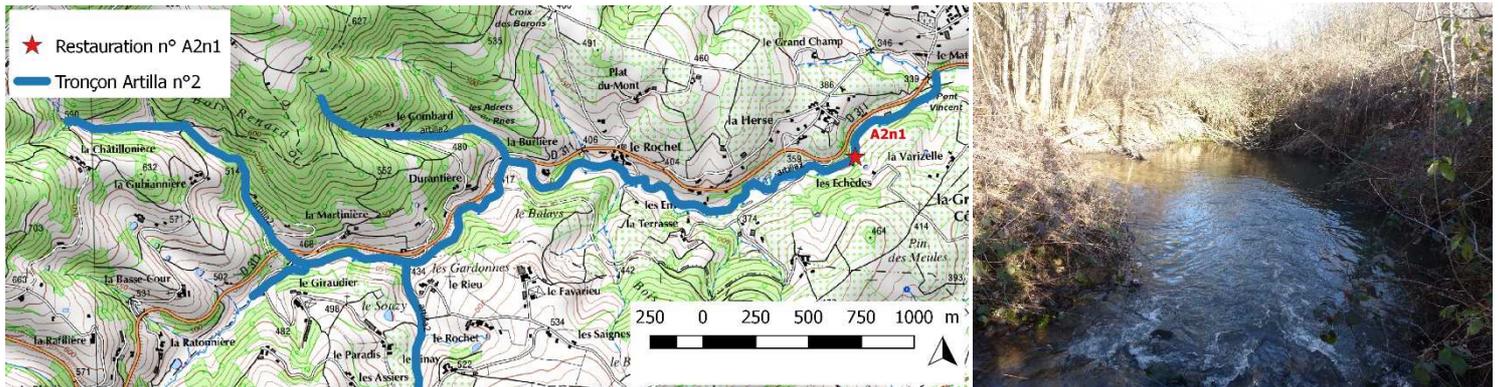
Une intervention légère, et permettant une renaturation du milieu semble la plus adaptée. D'autre part, l'ensablement prononcé du secteur provoque actuellement des destructions de frayères, préjudiciable à la vie aquatique.

### Description de l'action retenue

La fascine sera réalisée dans les règles de l'art. A noter la non utilisation de machine dans le lit ou sur les berges, et l'absence global de terrassement mécanisé.

Seule la brigade rivière interviendra sur ce site. Il est également prévu une pêche électrique de sauvegarde afin de préserver toute vie aquatique. La période d'intervention visée pour ce site est comprise entre mai et octobre.

## Restauration A2n1



### Description du site

Les berges sont relativement naturelles et stables car elles sont bien végétalisées. Quelques érosions sont présentes, notamment au niveau des zones de prairies où la végétation est quasi absente, ce qui favorise le transport des matériaux en cas de crue. La technique végétale concernée par l'érosion sera réalisée au niveau des « Echèdes ».

### Proposition d'intervention

Réalisation d'un peigne (avec fascine en pied) afin de reconstituer la berge naturellement sur ce tronçon qui transporte suffisamment de sédiments.

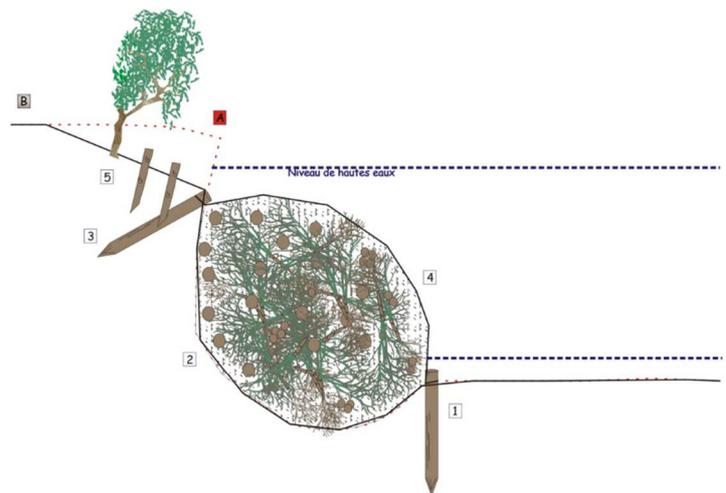
### Justification de l'action retenue

Une intervention légère, et permettant une protection efficace et rapide du stade semble la technique la plus adaptée. D'autre part, l'ensablement prononcé du secteur provoque actuellement des destructions de frayères, préjudiciable à la vie aquatique. D'autre part, la fascine apportera de l'ombre favorable à la vie aquatique.

### Description de l'action retenue

Le peigne sera réalisé dans les règles de l'art, avec une fascine en pied pour protéger le pied de l'ouvrage. A noter la non utilisation de machine dans le lit ou sur les berges, et l'absence global de terrassement mécanisé.

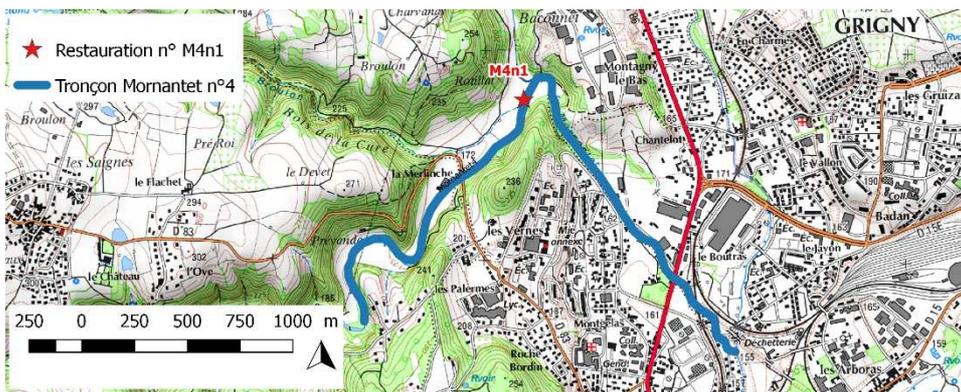
Seule la brigade rivière interviendra sur ce site. Il est également prévu une pêche électrique de sauvegarde afin de préserver toute vie aquatique. La période d'intervention visée pour ce site est comprise entre mai et octobre.



- A: Berge érodée
- B: berge retalutée: pente 3/1
- 1: pieux d'acacia:  
longueur de 1.5 à 2 m  
intervalle sur ligne 1m
- 2: Compostion du peigne:  
arbres, troncs, branches  
matériaux terreux

- 3: pieux d'acacia ou barre d'acier  
longueur 1 m min.  
intervalle parallèle au 1
- 4: fil de fer  
diamètre 3 mm
- 5: plants forestiers et boutures:  
cf fascine

## Restauration M4n1



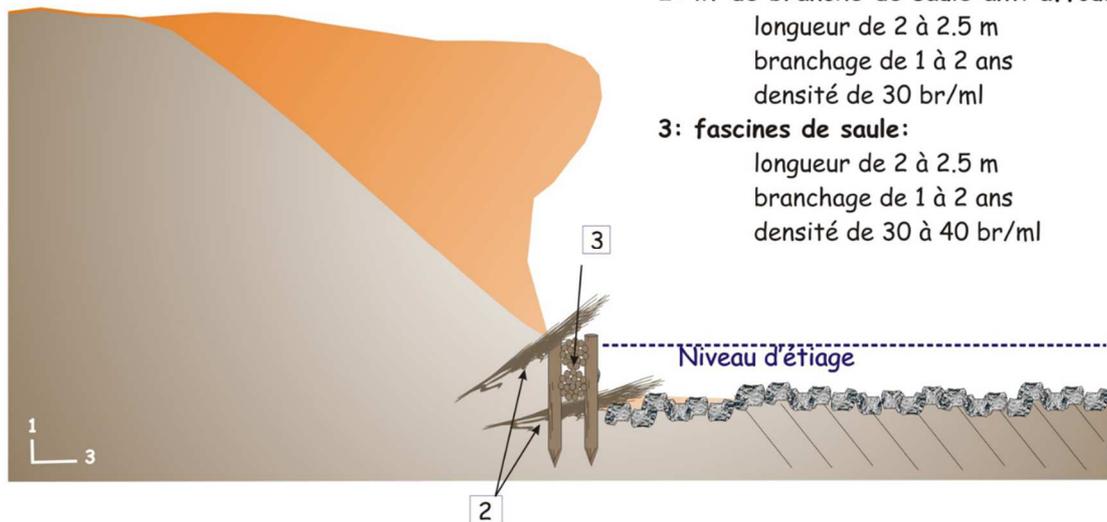
### Description du site

En amont, les berges sont stables et naturelles.

Trois érosions ont été recensées : une en aval de la confluence Mornantet/ Bresselon, une autre en amont des « Vernes » et une dernière en amont de la RN 386. Deux érosions font l'objet d'un aménagement en techniques douces. L'une d'elles est présentée ci-dessous.

### Proposition d'intervention

Réalisation d'une fascine de saules telle que décrite ci-dessous.



#### 2: lit de branche de saule anti affouillement:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 br/ml

#### 3: fascines de saule:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 à 40 br/ml

### Justification de l'action retenue

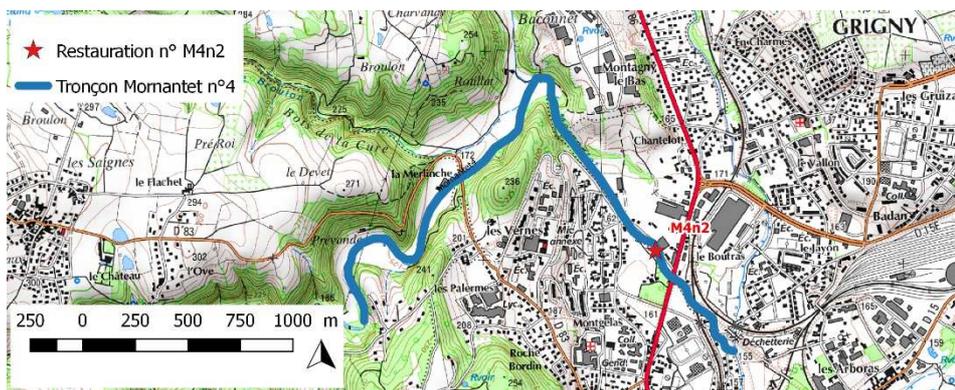
Une intervention légère, et permettant une protection efficace et rapide du stade semble la technique la plus adaptée. D'autre part, l'ensablement prononcé du secteur provoque actuellement des destructions de frayères, préjudiciable à la vie aquatique. D'autre part, la fascine apportera de l'ombre favorable à la vie aquatique.

### Description de l'action retenue

La fascine sera réalisée dans les règles de l'art. A noter la non utilisation de machine dans le lit ou sur les berges, et l'absence global de terrassement mécanisé.

Seule la brigade rivière interviendra sur ce site. Il est également prévu une pêche électrique de sauvegarde afin de préserver toute vie aquatique. La période d'intervention visée pour ce site est comprise entre mai et octobre.

## Restauration M4n2

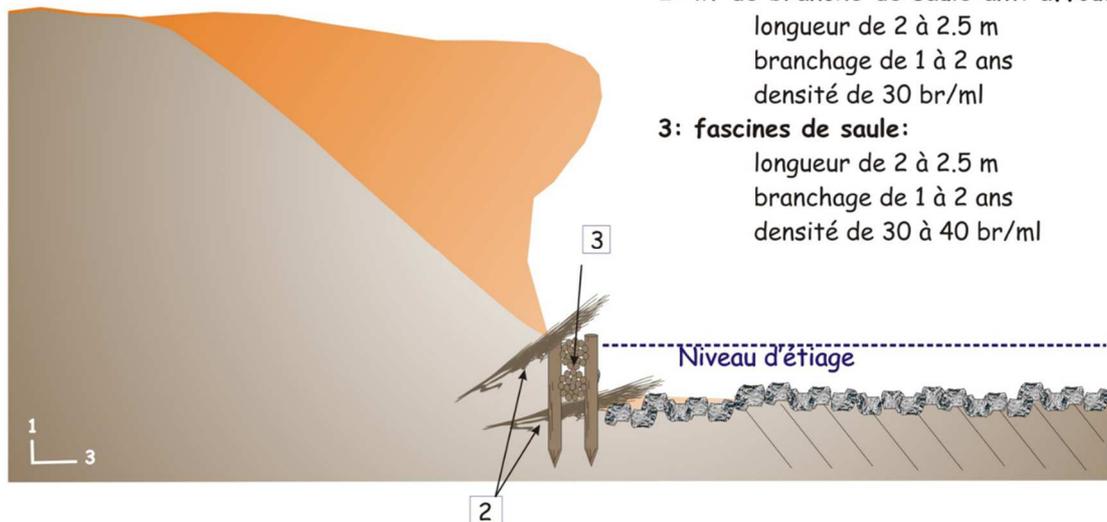


### Description du site

En amont, les berges sont stables et naturelles. Trois érosions ont été recensées : une en aval de la confluence Mornantet/ Bresselon, une autre en amont des « Vernes » et une dernière en amont de la RN 386. Deux érosions font l'objet d'un aménagement en techniques douces. L'une d'elles est présentée ci-dessous.

### Proposition d'intervention

Réalisation d'une fascine de saules telle que décrite ci-dessous.



#### 2: lit de branche de saule anti affouillement:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 br/ml

#### 3: fascines de saule:

longueur de 2 à 2.5 m  
branchage de 1 à 2 ans  
densité de 30 à 40 br/ml

### Justification de l'action retenue

Une intervention légère, et permettant une protection efficace et rapide du stade semble la technique la plus adaptée. D'autre part, l'ensablement prononcé du secteur provoque actuellement des destructions de frayères, préjudiciable à la vie aquatique. D'autre part, la fascine apportera de l'ombre favorable à la vie aquatique. Enfin, il est nécessaire ici de maintenir le profil et de conserver le cours d'eau dans son lit actuel.

### Description de l'action retenue

La fascine sera réalisée dans les règles de l'art. A noter la non utilisation de machine dans le lit ou sur les berges, et l'absence global de terrassement mécanisé. Seule la brigade rivière interviendra sur ce site. Il est également prévu une pêche électrique de sauvegarde afin de préserver toute vie aquatique. La période d'intervention visée pour ce site est comprise entre mai et octobre.

## Annexe 2 : Sites de restauration du plan de gestion des atterrissements

**Banc n°1 : Le Garon - Pont du Boulevard des Sports à Brignais**



**Description du site**

Le banc concerné se situe en amont immédiat du pont du Boulevard des sports à Brignais en rive gauche. D'une longueur d'environ 25 mètres, pour 3 mètres de largeur au point le plus proche du cours d'eau et de 70 cm de haut à son point maximum, ce banc de galet et de matériaux sablo/terreux en surface, est actuellement colonisé par une végétation herbacée. Il occupe environ le 1/4 de la largeur du lit mineur. La présence d'un banc dans un secteur à enjeu représente un risque d'aggravation des débordements lors des épisodes de crue. Pour rappel, le pont du Boulevard des sports accepte un débit de crue trentennale, au-delà d'un tel débit, le Garon déborde. Sa présence contribue toutefois à resserrer la lame d'eau en étiage et à favoriser les vitesses d'écoulement en basses eaux. Cet atterrissement est actuellement fauché 2 fois/an pour limiter l'implantation d'essences ligneuses pionnières au droit du pont.

**Proposition d'intervention**

En l'état actuel des choses, sa présence n'est pas totalement contraignante pour le bon transit des crues. Ce banc tend cependant à s'exhausser progressivement (phénomène de dépôt en intrados de courbe). Des fauches annuelles permettront de prévenir l'implantation de ligneux susceptibles à moyen terme de bloquer les flottants et de favoriser l'accumulation d'embâcles. Une scarification de sa surface sera réalisée pour favoriser la remise en mouvement des matériaux.

Banc	2018	2019	2020	2021	2022
1 Garon Pont du Boulevard des Sports	Fauche	Fauche	Scarification	Fauche	Fauche

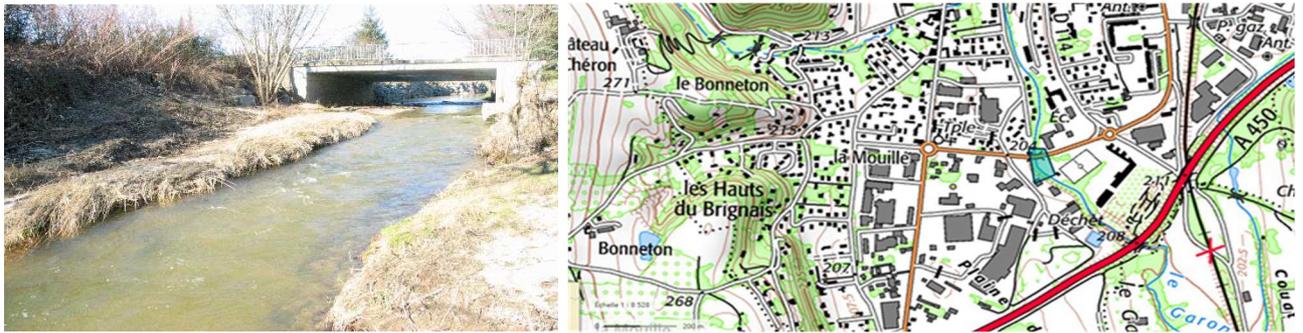
**Justification de l'action retenue**

Afin d'anticiper tout risque pour l'écoulement des crues, et d'augmenter la capacité hydraulique du cours d'eau en cas de crue il est nécessaire de rendre mobilisable les matériaux qui composent cet atterrissement. Une fauche annuelle permettra de limiter l'accroche des matériaux par les systèmes racinaires ligneux. La scarification permettra de limiter la cohésion des matériaux entre eux, d'aérer l'atterrissement, et de permettre une mobilisation des sédiments qui le compose lors des crues.

**Description de l'action retenue**

La scarification (une seule fois sur l'ensemble du plan de gestion) consistera à « griffer » l'atterrissement à l'aide d'un godet monté sur une pelle adaptée, sans intervention directe dans le cours d'eau. Aucun impact négatif pendant les travaux n'est à prévoir.

### **Banc n°3 : La Garon- Pont du boulevard Lassagne à Brignais**



#### **Description du site**

Il s'agit d'un banc de galets situé en aval du pont du Boulevard Lassagne à Brignais, en aval de la commune. Ce banc de graviers commence à se former sous l'ouvrage et s'étend sur une surface d'environ 90 m<sup>2</sup>, soit une longueur de 30 mètres pour une largeur moyenne de 3 mètres. Sa hauteur est d'environ 50 cm, ce qui paraît peu, mais son positionnement réduit considérablement le transit des eaux de crue du pont du boulevard. S'agissant d'un pont acceptant les crues d'occurrence trentennale, la présence de ce banc de galets perturbe le bon transit des eaux sur un secteur à enjeux d'inondation fort. Le remaniement des couches superficielles de l'atterrissement n'est pas pertinent, ce dernier étant fortement colonisé par la renouée du Japon. Cela conduirait à disperser les rizhômes de cette plante vers l'aval.

#### **Proposition d'intervention**

La présence de cet atterrissement gêne considérablement l'évacuation des eaux au niveau du pont. Ce dernier sera donc arasé totalement et les matériaux ne seront pas réinjectés dans le lit de la rivière pour cause de contamination actuelle à la renouée du Japon. Le volume extrait (50m<sup>3</sup>) étant faible, cela n'aura pas de répercussions sur le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau. De plus, des fauches annuelles permettront de prévenir l'implantation de ligneux susceptibles à moyen terme de bloquer les flottants et de favoriser l'accumulation d'embâcles.

Banc	2018	2019	2020	2021	2022
3 Garon Boulevard « Lassagne »	Fauche	Fauche	Fauche	Arasement 50 m <sup>3</sup>	Fauche

#### **Justification de l'action retenue**

Le gabarit hydraulique restant au droit de l'ouvrage n'est pas suffisant pour permettre l'écoulement des eaux en cas de crue. Il convient donc de supprimer cet atterrissement (au fil d'eau) afin de favoriser la vidange des eaux en cas de crue. D'autre part, l'évacuation des sédiments composant cet atterrissement est indispensable (le secteur n'étant pas en déficit sédimentaire) afin de prévenir une éventuelle contamination du cours d'eau par la renouée du Japon en aval.

#### **Description de l'action retenue**

L'arasement consiste à supprimer et évacuer l'ensemble des sédiments composant l'atterrissement et dépassant le fil d'eau. Pour cela, l'utilisation d'une pelle mécanisée est indispensable. Cependant, l'arasement s'arrêtant au fil d'eau, il n'est pas prévu de contamination par des fines en aval que ce soit par la pelle elle-même (qui restera en dehors du lit) ou par les sédiments mis en décharge. Cependant, il existe un risque que certains de ces sédiments soit accidentellement évacués par le cours d'eau. Aussi, il est préconisé la mise en place d'un batardeau en aval du site lors des travaux

**Banc n°5 – Le Garon - pont des carrières à Montagny/Millery**



**Description du site**

Ce point regroupe les zones amont et aval du pont des carrières à Millery et Montagny sur le Garon. De part et d'autre de l'ouvrage, des accumulations de matériaux se sont produites dernièrement.

- En amont du pont, ce sont environ 500 m<sup>3</sup> de matériaux qui se sont déposés dans l'espace de divagation de la rivière aménagé lors des travaux de réfection du pont en 2007. Ce banc de galets ne menace pas pour l'instant la fonctionnalité du pont.
- En aval du pont, le parcours du Garon est chenalisé par des enrochements jusqu'au pont de la RD 117. Il s'agit d'une zone à enjeu hydrauliques fort et les débordements ont des incidences sur l'activité économique de la zone. Le banc de galet en rive gauche d'un volume de 100 m<sup>3</sup> restreint le gabarit hydraulique de cette section et tend à s'exhausser progressivement.

**Proposition d'intervention**

Ces atterrissements situés de part et d'autre du pont sont actuellement fauchés annuellement pour limiter l'implantation d'essences ligneuses pionnières. Le banc amont ne pose pas de problèmes hydrauliques mais ce dernier doit pouvoir rester mobilisable naturellement en crue, d'où l'intérêt de réaliser des fauches fréquentes. Le banc aval fera également l'objet de fauches régulières mais nécessitera un arasement global pour rétablir la section d'écoulement du tronçon.

Banc	2018	2019	2020	2021	2022
5 Garon Pont des carrières	Fauche	Fauche	Arasement 50 m <sup>3</sup>	Fauche	Fauche

***Justification de l'action retenue***

Le gabarit hydraulique restant au droit de l'ouvrage n'est pas suffisant pour permettre l'écoulement des eaux en cas de crue. Il convient donc de supprimer cet atterrissement (au fil d'eau) afin de favoriser la vidange des eaux en cas de crue. D'autre part, l'évacuation des sédiments composant cet atterrissement est indispensable (le secteur n'étant pas en déficit sédimentaire) afin de prévenir une éventuelle contamination du cours d'eau par la renouée du japon en aval.

***Description de l'action retenue***

L'arasement consiste à supprimer et évacuer l'ensemble des sédiments composant l'atterrissement et dépassant le fil d'eau. Pour cela, l'utilisation d'une pelle mécanisée est indispensable. Cependant, l'arasement s'arrêtant au fil d'eau, il n'est pas prévu de contamination par des fines en aval que ce soit par la pelle elle-même (qui restera en dehors du lit) ou par les sédiments mis en décharge. Cependant, il existe un risque que certains de ces sédiments soit accidentellement évacués par le cours d'eau. Aussi, il est préconisé la mise en place d'un batardeau en aval du site lors des travaux.

**Banc n°6 Le Garon – Pont de la route de Millery à Montagny/Millery**



**Description du site**

Le banc de galets situé en aval de la RD 117 est constitué principalement de galets au niveau de l’arche du pont en rive gauche. Colonisé par la renouée du Japon, ce banc de 15 mètres de long par 7 mètres de large pour se situe en amont immédiat du pont du Boulevard des sports à Brignais en rive gauche.

D'une longueur d'environ 25 mètres, pour 3 mètres de largeur au point le plus proche du cours d'eau et de 70 cm de haut à son point maximum, ce banc de galet et de matériaux sablo/terreux en surface, est actuellement colonisé par une végétation herbacée.

Il occupe environ le 1/4 de la largeur du lit mineur.

**Proposition d'intervention**

En l'état actuel des choses, sa présence n'est pas totalement contraignante pour le bon transit des crues. Ce banc tend cependant à s'exhausser progressivement (phénomène de dépôt en intrados de courbe). Il conviendra donc de procéder à une scarification.

Banc	2018	2019	2020	2021	2022
6 Garon Pont de la route de Millery	Fauche	Fauche	Fauche	Fauche	Scarification

**Justification de l'action retenue**

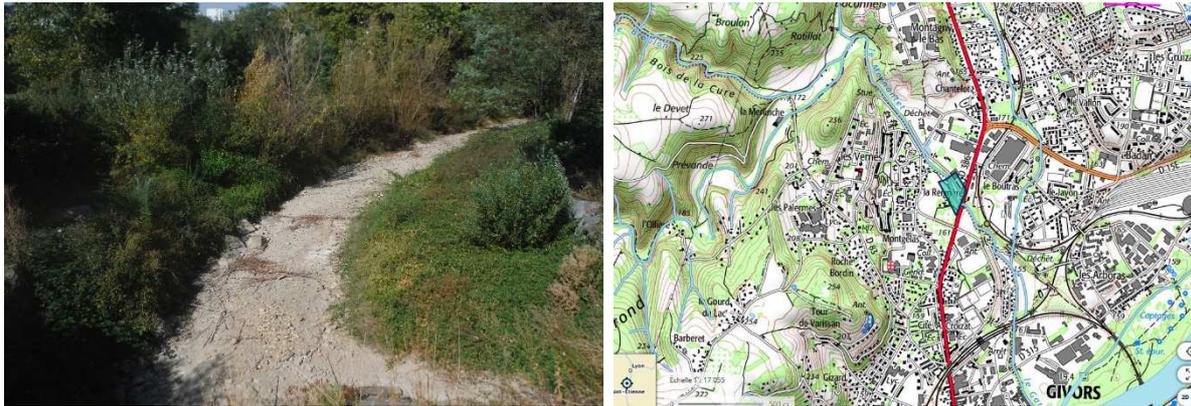
Afin d'anticiper tout risque pour l'écoulement des crues, et d'augmenter la capacité hydraulique du cours d'eau en cas de crue il est nécessaire de rendre mobilisable les matériaux qui composent cet atterrissement. Une fauche annuelle permettra de limiter l'accroche des matériaux par les systèmes racinaires ligneux. La scarification permettra de limiter la cohésion des matériaux entre eux, d'aérer l'atterrissement, et de permettre une mobilisation des sédiments qui le compose lors des crues.

**Description de l'action retenue**

La scarification (une seule fois sur l'ensemble du plan de gestion) consistera à « griffer » l'atterrissement à l'aide d'un godet monté sur une pelle adaptée, sans intervention directe dans le cours d'eau.

Aucun impact négatif pendant les travaux n'est à prévoir.

**Banc n°9 – Le Mornantet – Amont RD 386**



**Description du site**

Avant sa confluence avec le Garon, le Mornantet traverse la RN 386 sur un secteur exposé aux débordements lors des crues. L’ouvrage en question est constitué de deux arches séparées par un pilier central. Le débit accepté par cet ouvrage correspond à une crue trentennale, au-delà, des débordements se produisent sur ce secteur fortement urbanisé. Le positionnement désaxé de cet ouvrage (extrados) favorise l’accumulation des flottants.

Le banc de galets qui s’est formé en rive gauche a tendance à renvoyer les flux sur l’arche voisine et à limiter la capacité hydraulique de l’ouvrage. Compte-tenu des enjeux hydrauliques majeurs de ce site, il conviendra de prendre en compte et de surveiller attentivement cet atterrissement.

**Proposition d’intervention**

Afin de prévenir le développement d’essences ligneuses dans l’axe du pont, des **fauches** régulières sont à prévoir. Une gestion par **arasement** est également nécessaire pour rétablir le gabarit du pont est favoriser l’évacuation des crues.

Banc	2018	2019	2020	2021	2022
9 Mornantet Amont buses RD 386	Fauche	Fauche	Arasement 60 m3	Fauche	Fauche

**Justification de l’action retenue**

Si le gabarit hydraulique actuel au droit de l’ouvrage est suffisant pour permettre l’écoulement des eaux en cas de crue, l’exhaussement de l’atterrissement laisse présager qu’il ne permettra plus l’écoulement des crues dans un futur proche. Il convient donc de supprimer cet atterrissement (au fil d’eau) afin de favoriser la vidange des eaux en cas de crue. D’autre part, l’évacuation des sédiments composant cet atterrissement est indispensable (le secteur n’étant pas en déficit sédimentaire) afin de prévenir une éventuelle contamination du cours d’eau par la renouée du japon en aval.

**Description de l’action retenue**

L’arasement consiste à supprimer et évacuer l’ensemble des sédiments composant l’atterrissement et dépassant le fil d’eau. Pour cela, l’utilisation d’une pelle mécanisée est indispensable. Cependant, l’arasement s’arrêtant au fil d’eau, il n’est pas prévu de contamination par des fines en aval que ce soit par la pelle elle-même (qui restera en dehors du lit) ou par les sédiments mis en décharge. Cependant, il existe un risque que certains de ces sédiments soit accidentellement évacués par le cours d’eau. Aussi, il est préconisé la mise en place d’un batardeau en aval du site lors des travaux.

### **Banc n°12 – Le Mornantet – Aval pont Rue de Pressensé**



#### **Description du site**

Le banc concerné se situe en aval immédiat du pont du Boulevard de la rue de Pressensé en rive gauche, sur la commune de Grigny. L'ouvrage d'art actuel est composé d'un pont-cadre sous-dimensionné auquel 3 buses de diamètre 1000 ont été rajoutées pour aider à évacuer les débits de crue. Ces buses ont peu d'effet sur les crues car ces dernières se retrouvent systématiquement obstruées par des flottants. Constitué de sables et graviers végétalisés, sa surface est d'environ 200 m<sup>2</sup>. Sa présence contribue toutefois à resserrer la lame d'eau en étiage et à favoriser les vitesses d'écoulements en basses eaux. Cet atterrissement est actuellement fauché 2 fois/an pour limiter l'implantation d'essences ligneuses pionnières au droit du pont. Ce secteur, particulièrement vulnérable lors des inondations, a fait l'objet de travaux de protections locales avec notamment la mise en place d'un batardeau en bordure de voirie.

#### **Proposition d'intervention**

En l'état actuel des choses, sa présence n'est pas totalement contraignante pour le bon transit des crues. Ce banc tend cependant à s'exhausser progressivement (phénomène de dépôt en intrados de courbe). Il conviendra donc de procéder à une scarification.

Banc	2018	2019	2020	2021	2022
12 Mornantet Aval rue de Pressensé	Scarification	Fauche	Fauche	Fauche	Scarification

#### **Justification de l'action retenue**

Afin d'anticiper tout risque pour l'écoulement des crues, et d'augmenter la capacité hydraulique du cours d'eau en cas de crue il est nécessaire de rendre mobilisable les matériaux qui composent cet atterrissement. Une fauche annuelle permettra de limiter l'accroche des matériaux par les systèmes racinaires ligneux. 2 scarifications sur le plan de gestion permettront de limiter la cohésion des matériaux entre eux, d'aérer l'atterrissement, et de permettre une mobilisation des sédiments qui le compose lors des crues.

#### **Description de l'action retenue**

La scarification (2 fois sur l'ensemble du plan de gestion) consistera à « griffer » l'atterrissement à l'aide d'un godet monté sur une pelle adaptée, sans intervention directe dans le cours d'eau.

Aucun impact négatif pendant les travaux n'est à prévoir.

**Banc n°13 – Le Mornantet – Banquette amont confluence au Garon**



**Description du site :**

Juste avant sa confluence avec le Garon, Le Mornantet a fait l'objet d'un recalibrage sévère par le passé avec élargissement du lit mineur. La largeur actuelle étant trop importante par rapport à la capacité de charriage de la rivière, on assiste à la formation d'une banquette en rive droite.

D'une surface d'environ 300 m<sup>2</sup> pour 60 cm de hauteur, ce banc actuellement végétalisé et en cours de colonisation par des essences ligneuses tend à s'hausser.

Sa présence contribue toutefois à resserrer la lame d'eau en étiage et à favoriser les vitesses d'écoulements en basses eaux.

Cet atterrissement est actuellement fauché 2 fois/an pour limiter l'implantation d'essences ligneuses pionnières au droit du pont.

**Proposition d'intervention :**

En l'état actuel des choses, sa présence n'est pas totalement contraignante pour le bon transit des crues. Ce banc tend cependant à s'exhausser progressivement (phénomène de dépôt en intrados de courbe). Il conviendra donc de procéder à une scarification.

Banc	2018	2019	2020	2021	2022
13 Mornantet Banquette amont confluence au Garon	Scarification	Fauche	Fauche	Fauche	Scarification

**Justification de l'action retenue**

Afin d'anticiper tout risque pour l'écoulement des crues, et d'augmenter la capacité hydraulique du cours d'eau en cas de crue il est nécessaire de rendre mobilisable les matériaux qui composent cet atterrissement. Une fauche annuelle permettra de limiter l'accroche des matériaux par les systèmes racinaires ligneux. 2 scarifications sur le plan de gestion permettront de limiter la cohésion des matériaux entre eux, d'aérer l'atterrissement, et de permettre une mobilisation des sédiments qui le compose lors des crues.

**Description de l'action retenue**

La scarification (2 fois sur l'ensemble du plan de gestion) consistera à « griffer » l'atterrissement à l'aide d'un godet monté sur une pelle adaptée, sans intervention directe dans le cours d'eau.

Aucun impact négatif pendant les travaux n'est à prévoir.

**Banc n°14 – Le Garon – Aval pont Rue de Pressensé**



**Description du site**

Juste avant sa confluence avec le Mornantet, le Garon s’écoule sous la rue de Pressensé, au travers d’un ouvrage d’art ayant fait l’objet de travaux d’agrandissement par le SMAGGA en 2010.

La largeur du cours d’eau à cet endroit, environ 8 mètres, associé à la faiblesse de la pente (environ 1 %) favorise la sédimentation au droit et en aval de l’ouvrage. Bien qu’ayant une hauteur faible actuellement, 40 cm au point le plus haut, ce banc de sables et galets tends à se végétaliser, ce qui accroît les phénomènes de dépôts de flottants et d’embâcles. La surface de cet atterrissement est d’environ 60 m2.

Ce tronçon est particulièrement vulnérable aux inondations.

**Proposition d’intervention**

En l’état actuel des choses, sa présence n’est pas totalement contraignante pour le bon transit des crues. Ce banc tend cependant à s’exhausser progressivement (phénomène de dépôt en intrados de courbe).

Banc	2018	2019	2020	2021	2022
14 Garon Aval rue de Préssensé	Fauche	Scarification	Fauche	Scarification	Fauche

**Justification de l’action retenue**

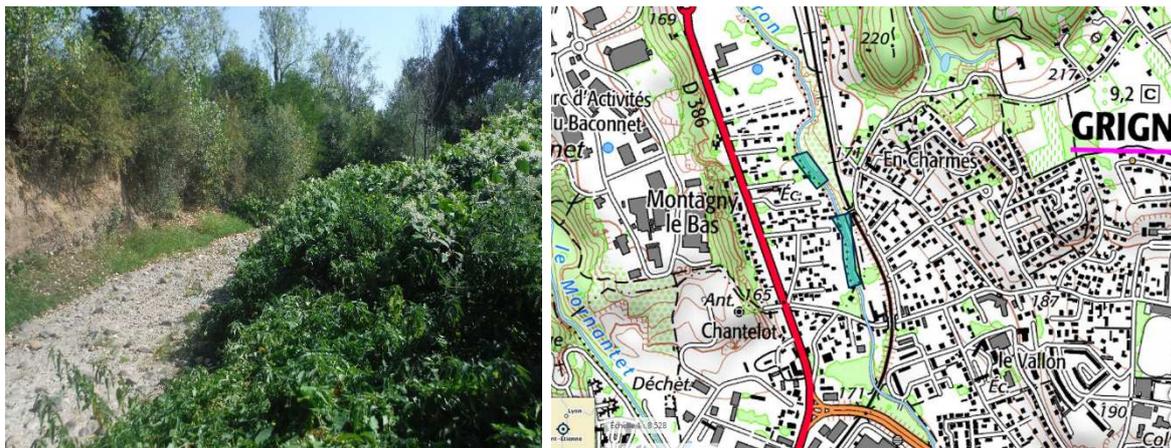
Afin d’anticiper tout risque pour l’écoulement des crues, et d’augmenter la capacité hydraulique du cours d’eau en cas de crue il est nécessaire de rendre mobilisable les matériaux qui composent cet atterrissement. Une fauche annuelle permettra de limiter l’accroche des matériaux par les systèmes racinaires ligneux. 2 scarifications sur le plan de gestion permettront de limiter la cohésion des matériaux entre eux, d’aérer l’atterrissement, et de permettre une mobilisation des sédiments qui le compose lors des crues.

**Description de l’action retenue**

La scarification (2 fois sur l’ensemble du plan de gestion) consistera à « griffer » l’atterrissement à l’aide d’un godet monté sur une pelle adaptée, sans intervention directe dans le cours d’eau.

Aucun impact négatif pendant les travaux n’est à prévoir.

### **Banc n°16 – Le Garon – Montagny Le Bas**



#### **Description du site**

Sur le secteur de Montagny le Bas, plusieurs lotissements ont été construits par le passé dans l'espace de débordement du Garon. Bien que des protections locales (murets, diguettes et recalibrages) pour les crues trentenales aient été réalisées par le SMMAGA, ce secteur reste très exposé aux inondations.

Le site en question regroupe en fait plusieurs zones de dépôts allant de quelques centimètres de haut à plusieurs dizaine de m3.

Ce secteur est fortement colonisé par la renouée du Japon.

#### **Proposition d'intervention**

En l'état actuel des choses, sa présence n'est pas totalement contraignante pour le bon transit des crues. Ce banc tend cependant à s'exhausser progressivement (phénomène de dépôt en intrados de courbe).

Banc	2018	2019	2020	2021	2022
16 Garon Montagny le Bas	Fauche	Fauche	Fauche	Fauche	Scarification

#### **Justification de l'action retenue**

Afin d'anticiper tout risque pour l'écoulement des crues, et d'augmenter la capacité hydraulique du cours d'eau en cas de crue il est nécessaire de rendre mobilisable les matériaux qui composent cet atterrissement. Une fauche annuelle permettra de limiter l'accroche des matériaux par les systèmes racinaires ligneux. 2 scarifications sur le plan de gestion permettront de limiter la cohésion des matériaux entre eux, d'aérer l'atterrissement, et de permettre une mobilisation des sédiments qui le compose lors des crues.

#### **Description de l'action retenue**

La scarification (2 fois sur l'ensemble du plan de gestion) consistera à « griffer » l'atterrissement à l'aide d'un godet monté sur une pelle adaptée, sans intervention directe dans le cours d'eau.

Aucun impact négatif pendant les travaux n'est à prévoir.

**Banc n°17 – Le Mornantet – Rue des Pyramides**



**Description du site**

Le pont de la rue des « Pyramides » reliant Saint Andéol le Château à Chassagny coupe le Mornantet juste en amont d’un méandre très prononcé. Le pont est à la fois désaxé et situé dans le remous hydraulique du méandre...

De grosses accumulations de matériaux sont constatées après chaque crue et engravent le lit de la rivière sous le pont. Le gabarit de l’ouvrage est très largement insuffisant et de petites crues suffisent faire déborder la rivière au droit de l’ouvrage.

**Proposition d’intervention**

En l’état actuel des choses, sa présence n’est pas totalement contraignante pour le bon transit des crues. Ce banc tend cependant à s’exhausser progressivement (phénomène de dépôt en intrados de courbe).

Banc	2018	2019	2020	2021	2022
17 Mornantet Rue des Pyramides	Non intervention contrôlée	Non intervention contrôlée	Non intervention contrôlée	Arasement 30 m3	Non intervention contrôlée

**Justification de l’action retenue**

Le gabarit hydraulique restant au droit de l’ouvrage n’est pas suffisant pour permettre l’écoulement des eaux en cas de crue. Il convient donc de supprimer cet atterrissement (au fil d’eau) afin de favoriser la vidange des eaux en cas de crue. D’autre part, l’évacuation des sédiments composant cet atterrissement est indispensable (le secteur n’étant pas en déficit sédimentaire) afin de prévenir une éventuelle contamination du cours d’eau par la renouée du japon en aval.

**Description de l’action retenue**

L’arasement consiste à supprimer et évacuer l’ensemble des sédiments composant l’atterrissement et dépassant le fil d’eau. Pour cela, l’utilisation d’une pelle mécanisée est indispensable. Cependant, l’arasement s’arrêtant au fil d’eau, il n’est pas prévu de contamination par des fines en aval que ce soit par la pelle elle-même (qui restera en dehors du lit) ou par les sédiments mis en décharge. Cependant, il existe un risque que certains de ces sédiments soit accidentellement évacués par le cours d’eau. Aussi, il est préconisé la mise en place d’un batardeau en aval du site lors des travaux.